RAPPORT ANNUEL

Ordre
des infirmieres
et infirmiers
du Quebec

Note d'introduction

Le rapport annuel de l'O.I.I.Q., couvrant l'exercice financier du 1er avril 1985 au 31 mars 1986, est rédigé conformément au texte du Règlement concernant les normes relatives à la forme et au contenu du rapport annuel des corporations professionnelles du Code des professions A.C. 2460-75 — 11 juin 1975 — Rég. 75-289, 13 juin 1975.

En complément d'information, la direction générale produit aussi les rapports d'activités des services du siège social.

N.B. Conformément à la politique rédactionnelle de l'O.I.I.Q. et dans le but d'alléger la lecture de ses documents, l'usage de la forme féminine des mots englobera à l'occasion le genre masculin.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
4e trimestre, 1986

Conseil exécutif
Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président
Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Claude Ryan

Québec, novembre 1986

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Monsieur André Desgagné
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

La soussignée a l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Préparé conformément à l'article 104 du Code des professions, ce rapport couvre l'exercice terminé le 31 mars 1986.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,

Jeannine Pelland Baudry, inf., Ph. D.

Montréal, novembre 1986

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Monsieur Claude Ryan
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Ce rapport fut préparé conformément à l'article 104 du Code des professions et couvre l'exercice terminé le 31 mars 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Jeannine Pelland Baudry, inf., Ph. D.

Montréal, novembre 1986

Renseignements généraux

Siège social

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
4200, boul. Dorchester ouest
Montréal (Québec) H3Z 1V4
(514) 935-2501

Corporations régionales

Corporation des infirmières et infirmiers de la région du Bas St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
C.P. 590
Gaspé (Québec) G0C 1R0
(418) 368-2201

Corporation des infirmières et infirmiers de la région du Saguenay/Lac St-Jean
409, rue Collard ouest
Alma (Québec) G8B 1N1
(418) 545-5315

Corporation des infirmières et infirmiers de la région de Québec (Rive-Nord)
1505, chemin Ste-Foy
Bureau 4
Québec (Québec) G1S 2P1
(418) 527-2507

Corporation des infirmières et infirmiers de la région de Québec (Rive-Sud)
69, rue Champagnat ouest
Lévis (Québec) G6V 2B2
(418) 833-5110

Corporation des infirmières et infirmiers de la région de la Mauricie et des Bois-Francs
C.P. 955
Trois-Rivières (Québec) G9A 9Z9
(819) 374-1512

Corporation des infirmières et infirmiers de la région de l'Estrie
C.P. 247
Sherbrooke (Québec) J1H 5J1
(819) 567-6890

Corporation des infirmières et infirmiers de la région de St-Jean, de Valleyfield et de Granby
109, rue Sherbrooke
Granby (Québec) J2G 2G5
(514) 378-9981, poste 78

Corporation des infirmières et infirmiers de la région de la Rive-Sud de Montréal
C.P. 68, Succursale «A»
Longueuil (Québec) J4H 3W2
(514) 677-8504

Corporation des infirmières et infirmiers de la région des Laurentides et de Lanaudière
C.P. 766
St-Jérôme (Québec) J7Z 5V4
(514) 436-6217

Corporation des infirmières et infirmiers de la région de l'Outaouais
C.P. 271, Succursale «A»
Hull (Québec) J8Y 6M9
(819) 770-4121

Corporation des infirmières et infirmiers de la région de Montréal
666, rue Sherbrooke ouest
Bureau 1004
Montréal (Québec) H3A 1E7
(514) 288-5388

Corporation des infirmières et infirmiers de la région de l'Abitibi/Témiscamingue
210, avenue du Lac
Rouyn (Québec) J9X 4N7
(819) 762-0931, poste 330

Corporation des infirmières et infirmiers de la région de la Côte-Nord et du Nouveau-Québec
C.P. 610
Sept-Îles (Québec) G4R 4K7
(418) 962-9761, poste 2637

Table des matières

Le Bureau de l'Ordre (Mandat 1984-1986)	
Comité administratif et administratrices-administrateurs	5
Présidentes des corporations régionales	6
Rapport de la présidente	7
Rapport du Bureau	8
Rapport du Comité administratif	12
Assemblée générale annuelle 1985	14
Rapport de la trésorière	16
Rapport des vérificateurs	17
Statistiques	24
Rapport du syndic	28
Rapports des comités du Bureau	
Comité de discipline	33
Comité d'inspection professionnelle	35
Comité des examinateurs	37
Comité des bourses d'études	37
Comité de sélection du récipiendaire de l'Insigne du mérite de l'Ordre	38
Comité de la condition féminine	38
Comité de la politique linguistique	39
Comité *ad hoc* sur l'analyse de la situation des infirmières Côte-Nord/Nouveau-Québec	39
Le personnel du siège social	40
Organigramme	44
Rapport de la directrice générale et secrétaire	45
Service juridique	46
Service des relations publiques	47
Service de l'admission à la profession	48
Bureau du syndic	50
Service de l'inspection professionnelle	51
Services professionnels	53
Services administratifs	55

Le Bureau de l'Ordre

Mandat 1984-1986

Comité administratif 1984-1985

Présidente
Jeannine Pelland Baudry

Vice-présidente
Marie-Andrée Gauthier

Trésorière
Lise Lanctôt

Administratrice
June Carbone

Administratrice
France Collin

Administrateur nommé par l'Office des professions
André Bigué

Administratrices Administrateurs 1984-1985

Bas St-Laurent/Gaspésie/ Îles-de-la-Madeleine
Lise Gendreau

Saguenay/Lac St-Jean
Germaine Preston

Québec (Rive-Nord)
Lucie Lacroix

Québec (Rive-Nord)
Estelle Maltais

Québec (Rive-Sud)
Colombe Boisvert

Québec (Rive-Sud)
Louise Paquet

Estrie
Sylvie Lapointe

St-Jean/Valleyfield/Granby
Jacqueline Dupré-Faucher

Rive-Sud de Montréal
Francine Ducharme

Outaouais
Jacqueline Roy

Montréal
Françoise Bergeron

Montréal
Francine David

Montréal
Nicole David

Montréal
Monique Nadeau

Montréal
David Paulhus

Montréal
Constance St-Onge Lepage (15/01/85)
(remplacée par Claude Lemay)

Montréal
Denyse Théberge-Rousselet

Abitibi/Témiscamingue
Rita Marchand

Côte-Nord/Nouveau-Québec
Chantal de Verteuil

Adn; nistratrice nommée par l'Office des professions
Marie-Reine Laberge

Administrateur nommé par l'Office des professions
Jean-Guy Lapointe

Administratrice nommée par l'Office des professions
Micheline Parent (11/85)
(remplacée par Gilles Barbeau)

Comité administratif 1985-1986

Présidente
Jeannine Pelland Baudry

Vice-présidente
Marie-Andrée Gauthier

Trésorière
Lise Lanctôt (31/12/85)
(remplacée par June Carbone [23/01/86])

Administratrice
France Collin

Administratrice
Monique Nadeau

Administrateur nommé par l'Office des professions
André Bigué

Administratrices Administrateurs 1985-1986

Bas St-Laurent/Gaspésie/ Îles-de-la-Madeleine
Lise Gendreau

Saguenay/Lac St-Jean
Germaine Preston

Québec (Rive-Nord)
Lucie Lacroix

Québec (Rive-Nord)
Estelle Maltais

Québec (Rive-Sud)
Colombe Boisvert

Québec (Rive-Sud)
Louise Paquet

Estrie
Sylvie Lapointe

Laurentides/Lanaudière
Élise Richard [01/86]
(en remplacement de Lise Lanctôt)

St-Jean/Valleyfield/Granby
Jacqueline Dupré-Faucher

Rive-Sud de Montréal
Francine Ducharme

( ) date de départ
[ ] date d'arrivée

Présidentes des corporations régionales 1985-1986

Outaouais
Jacqueline Roy

Montréal
Françoise Bergeron

Montréal
Francine David

Montréal
Nicole David

Montréal
David Paulhus

Montréal
Claude Lemay

Montréal
Denyse Théberge-Rousselet

Abitibi/Témiscamingue
Rita Marchand

Côte-Nord/Nouveau-Québec
Chantal de Verteuil

Administratrice nommée par l'Office des professions
Marie-Reine Laberge

Administrateur nommé par l'Office des professions
Jean-Guy Lapointe

Administrateur nommé par l'Office des professions
Gilles Barbeau

Bas St-Laurent/Gaspésie/ Îles-de-la-Madeleine
Nicole Cavanagh

Saguenay/Lac St-Jean
Germaine Preston

Québec (Rive-Nord)
France Collin

Québec (Rive-Sud)
Colombe Boisvert

Mauricie/Bois-Francs
Marie-Andrée Gauthier

Estrie
Sylvie Lapointe

St-Jean/Valleyfield/Granby
Jacqueline Dupré-Faucher

Rive-Sud de Montréal
June Carbone

Laurentides/Lanaudière
Élise Richard

Outaouais
Jacqueline Roy

Montréal
Monique Nadeau

Abitibi/Témiscamingue
Rita Marchand

Côte-Nord/Nouveau-Québec
Suzanne Thériault

Rapport de la présidente

Jeannine Pelland Baudry, Présidente

Comme par les années passées, la présentation du rapport annuel est l'occasion pour la présidente de communiquer avec les membres de la profession. Les pages qui suivent contiennent déjà beaucoup d'informations concernant les activités des administrateurs, des membres qui siègent dans les divers comités de l'Ordre, du personnel de gestion du siège social. Je me permettrai donc de relever uniquement quelques événements qui, à mon avis, ont particulièrement marqué cette période 1985-1986.

Nos relations avec les organismes gouvernementaux et paragouvernementaux ont été aussi nombreuses durant cette dernière année que durant les précédentes. Parmi ces organismes, je tiens à souligner les contacts de toutes sortes qui se sont poursuivis avec principalement le ministère de la Santé et des Services sociaux et avec le ministère de l'Éducation.

En ce qui a trait au premier ministère, de nombreuses interventions ont été faites concernant en particulier le contenu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux ainsi que le Règlement sur l'organisation et l'administration des établisssements à l'occasion de modifications apportées à celui-ci. Sous le précédent gouvernement et sous le gouvernement actuel, durant l'automne 1985 et, par la suite, durant les premiers mois de 1986, la parution d'une des versions du règlement susmentionné a donné lieu, de la part des représentantes de l'Ordre, à de nombreuses interventions. Je me contenterai de souligner que la parution de cette réglementation dans la *Gazette officielle du Québec* en août 1985 a été l'occasion d'une tournée provinciale de la présidente, de rencontres avec des regroupements de directrices de soins infirmiers et de directrices de soins de santé et d'assistance, de conférences de presse à Montréal et en régions, de participations à des émissions d'information à la télévision et à la radio, et a aussi donné lieu à la collaboration avec des journalistes pour des publications dans différents journaux de la province. D'autres dossiers reliés à la profession d'infirmière ont aussi donné lieu à des interventions dans les médias parlés et écrits et, à titre d'exemple, je vous cite ceux des sages-femmes, de la pénurie accélérée d'infirmières dans les milieux, de l'offensive des revendications des infirmières auxiliaires, et j'en passe. Même si le nombre et la fréquence de nos interventions n'ont pas toujours eu l'heur de plaire à l'ensemble des membres, celles-ci ont toujours été dictées par la préoccupation d'intervenir au moment le plus propice.

Nous sommes intervenues dans plusieurs dossiers auprès de responsables de directions et de services du ministère de l'Éducation et auprès des ministres eux-mêmes qui se sont succédés. Notre service étant au coeur de l'ensemble des besoins de la population, de nombreux programmes de formation du secteur de la santé se développent parfois en parallèle, parfois en dissonance des programmes de formation en soins infirmiers; toujours ils attirent notre attention et nous incitent à porter des commentaires constructifs et justifiés par les services auxquels ont droit les bénéficiaires de soins de la province de Québec.

Il est un événement que je ne saurais oublier et qui a monopolisé beaucoup de temps et d'énergie de la part des représentants de l'Ordre. Vous aurez compris qu'il s'agit des actions entreprises par l'O.I.I.Q., tout au long de l'année 1985, en faisant parvenir, dans un premier temps, un avis d'intention de retrait de l'association nationale et, en novembre 1985, la lettre de démission dudit organisme. Les demandes exprimées par le Bureau en janvier 1985 n'ont pas changé parce que celui-ci les croyait légitimes et adaptées aux types de relations qui doivent être vécues entre les deux organismes dans les années à venir. Nous souhaitons que ces démarches donnent lieu à un aboutissement heureux... L'avenir devrait nous le dire.

La présentation du rapport annuel est aussi l'occasion privilégiée de transmettre des remerciements aux personnes qui ont consacré «temps et énergie» à promouvoir la cause des soins infirmiers tant aux niveaux régional que provincial. Mes remerciements s'adressent donc aux administrateurs du Bureau, à ceux du Comité administratif — mandat 1985-1986, à la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, au personnel cadre et au personnel de soutien du siège social et enfin, aux membres des nombreux comités de l'Ordre. Sans le travail de chacune et de chacun, la cause que nous défendons n'aurait sûrement pas les mêmes retombées. Nous devons nous rappeler que notre groupe professionnel a une influence égale à celle que chaque membre exerce et que la qualité du service que nous donnons est la preuve la plus sûre et la plus évidente de la nécessité de maintenir des services en soins infirmiers dans tous les secteurs d'activités du réseau des affaires sociales et ce, sept jours par semaine, trois cent soixante-cinq jours par année. Historiquement, les soins infirmiers ont toujours été au coeur des activités des institutions de soins et ils le demeureront.

La présidente,

Jeannine Pelland Baudry

Jeannine Pelland Baudry, inf., Ph. D.

Le rapport du Bureau

Le Bureau, suivant l'article 62 du Code des professions, est chargé de l'administration générale des affaires de la corporation.

Réunions

Du 1er avril 1985 au 31 mars 1986, les membres du Bureau ont tenu cinq réunions courantes de deux jours.

Membres

En cours d'année, deux membres ont démissionné:

- Micheline Parent, membre nommé par l'Office des professions, qui fut remplacée en décembre 1985 par Gilles Barbeau;
- Lise Lanctôt, membre élu, présidente de la Corporation des infirmières et infirmiers de la région des Laurentides et de Lanaudière et trésorière de l'Ordre qui a démissionné le 31 décembre 1985 et fut remplacée en janvier 1986 par Élise Richard.

Élection du Comité administratif

C'est le 11 novembre 1985 que se tenaient les élections de la trésorière, d'un 2e et d'un 3e membres élus et d'un membre nommé par l'Office pour le mandat 1985-1986.

Le 23 janvier, le Bureau procédait à une nouvelle élection d'un administrateur au poste de trésorière et y élisait June Carbone.

Les membres du Bureau recevant régulièrement les procès-verbaux du Comité administratif ont pu, tout au long de l'année, prendre connaissance des responsabilités assumées par le Comité administratif par pouvoir délégué du Bureau, ceci concernant spécifiquement l'étude des dossiers reliés à l'application des lois et règlements.

Aussi, les membres du Bureau recevaient les recommandations des membres du Comité administratif sur l'orientation à donner à plusieurs dossiers.

Les membres du Bureau fixaient à quatre le nombre de réunions courantes à tenir en cours d'année financière 1986-1987.

En regard des échéances possibles, le Bureau a été informé ou a procédé à la nomination de personnes candidates à des postes au Conseil des collèges, au Conseil supérieur de l'éducation et à des postes au sein de conseils d'administration de collèges et d'établissements du réseau de la santé ainsi qu'à divers comités.

Journée des conseils de section

Le Bureau approuvait le contenu de la Journée des conseils de section qui a eu lieu le 22 mars 1986. Plus de cent participants y ont reçu des informations pertinentes sur les dossiers d'actualité et en après-midi, ils ont assisté à des ateliers donnant l'opportunité d'échanger sur différents thèmes ou dossiers reliés à la profession.

Propositions A.G.A. 1984 et A.G.A. 1985

Les membres ont terminé l'étude des propositions reçues lors de l'assemblée générale annuelle (A.G.A.) 1984. Celles de l'A.G.A. 1985 seront étudiées au cours de la prochaine année et les actions recommandées seront transmises lors de la tenue de l'A.G.A. 1986.

Rapports des comités

Le Bureau a reçu les rapports des comités permanents et *ad hoc* et a procédé aux nominations selon les échéances établies. Dans cette partie du rapport annuel, il sera fait mention des faits saillants retenus par le Bureau.

Comité de discipline

Le Bureau a adopté des modifications à la nomination de membres et de membres substituts et à la convocation de ceux-ci par un ordre de priorité établi par le Bureau.

Comité d'inspection professionnelle

Le Bureau a reçu les rapports synthèses des visites de surveillance générale effectuées auprès des infirmières et infirmiers des centres hospitaliers de soins de courte durée de la région de Québec (Rive-Sud), de la Mauricie/Bois-Francs et du Saguenay/Lac St-Jean.

Le Bureau a reçu, commenté et apporté des corrections aux normes et critères de compétence des infirmières en santé communautaire du Québec.

Comité des examinateurs

Le Bureau a apporté des modifications à la durée des mandats des membres de ce comité et a reçu les rapports de ce comité.

Comité des finances

Le Bureau:

- a fixé par résolution la cotisation annuelle 1986 à 121 $ et "a fixé au 31 mars 1986 la date limite avant laquelle la cotisation annuelle 1986 doit être versée par tout membre sous peine de radiation exercée en conformité avec les dispositions du sous-paragraphe (i) du paragraphe (l) du premier alinéa de l'article 86 du Code des professions";
- a recommandé aux délégués l'élection des vérificateurs externes à l'A.G.A. 1985;
- a adopté le rapport des vérificateurs sur les états financiers au 31 mars 1985;
- a, tout au cours de l'année, reçu et vérifié les états financiers périodiques;
- a approuvé les prévisions budgétaires de l'année financière 1986-1987.

Comité consultatif provincial

Le Bureau a reçu le rapport d'une réunion où les membres ont procédé à la critique du projet du "plan stratégique vers l'an 2000", qualifiant d'intéressant le travail effectué, mais recommandant d'approfondir les textes d'introduction et des données fondamentales qui animent cette planification de changement.

Comité de la condition féminine

Le Bureau retenait, entre autres recommandations:

"Que l'Ordre publie un guide d'intervention et de formation à l'intention des infirmières, afin qu'elles puissent intervenir adéquatement vis-à-vis les clients victimes de violence et que, dans un premier temps, l'on traite le volet de la violence faite aux femmes et qu'ultérieurement, soit traitée de la même façon la violence faite aux enfants, aux hommes et aux personnes âgées".

"Que lors de sa participation au Salon de la femme, l'Ordre développe le thème de la violence faite aux femmes."

Comité des bourses

Le Bureau adoptait les listes de sept récipiendaires et de substituts recommandés par le comité pour l'attribution d'un montant global de 63 000 $ et entérinait la désignation de Donna Kettyle, Master of Science (Nursing) Université McGill, à titre de candidate du Québec à la Bourse 3M.

Comité de sélection du récipiendaire de l'Insigne du mérite de l'Ordre

Le Bureau entérinait la recommandation de ce comité à l'effet de retenir la candidature de Soeur Claire Perreault.

Comité de la politique linguistique

Le Bureau a reçu le rapport de la réunion du 19 mars 1986 dans lequel le comité procédait à l'analyse du maintien de ce comité et s'engageait à présenter une recommandation au Bureau en mai 1986.

Comité ad hoc sur la situation des infirmières et infirmiers de la Corporation Côte-Nord/Nouveau-Québec

C'est au Bureau d'octobre 1985 que les membres faisaient lecture du rapport dans lequel les infirmières et infirmiers précisaient qu'ils désiraient conserver le territoire géographique existant mais par contre, souhaitaient intensifier les communications et suggéraient la mise en place de divers moyens.

Parallèlement, ce rapport était porté à l'attention du conseil de la corporation concernée, lequel obtenait du Bureau qu'au cours de la prochaine année les dépenses occasionnées par les représentantes du Nouveau-Québec soient assumées par l'Ordre.

A.I.I.C.

Les échanges avec l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (A.I.I.C.) n'ayant pas répondu aux attentes de l'O.I.I.Q., le Bureau, par résolution, faisait connaître à l'organisme national le 8 novembre 1985, par une lettre de démission, son retrait officiel.

Par la suite, la présidente, au nom du Bureau, écrivait à la présidente de l'A.I.I.C., l'assurant de la continuation des communications des infirmières et infirmiers du Québec avec les infirmières et infirmiers du Canada et du maintien de l'apport des expertises professionnelles des membres de l'Ordre. La présidente y réitérait la demande de solution pour parvenir à offrir une possibilité d'adhésion libre et individuelle aux infirmières et infirmiers du Québec. Le Bureau avait aussi approuvé la publication d'un numéro spécial de *Nursing Québec* constituant un dossier d'information sur la désaffiliation. Ce numéro fut publié en français et en anglais au mois d'août 1985 et distribué selon la liste d'envoi de la revue *Nursing Québec*.

Afin de permettre à des membres du Bureau d'assister à la Biennale en juin 1986, le Bureau a alloué un budget de 15 000 $ pour couvrir leurs frais. Outre la présidente et la directrice générale, dix ou onze membres y assisteront.

C.I.I.: Tel Aviv

Tel que convenu, quatre personnes de l'Ordre ont assisté au congrès du Conseil international des infirmières à Tel Aviv, en juin 1985. Ce furent Jeannine Pelland Baudry, Françoise Bergeron, Nicole Corbin et Thérèse Guimond. Plusieurs membres du Bureau, délégués par leur corporation régionale, y ont aussi assisté.

De plus, voulant favoriser la participation d'infirmières du Québec à titre de conférencières, le Bureau subventionnait totalement ou partiellement trois infirmières qui ont effectivement présenté des conférences lors du congrès.

Concernant les lois et les règlements

En rétrospective, l'année 1985-1986 pourrait être qualifiée de "prodigalité" dans la production par le législateur de textes de lois et de règlements interpellant notre organisme, l'amenant à les analyser, à produire des avis et recommandations et même, à demander des modifications dans le respect de sa mission de protection du public.

Révision de notre législation

C'est à sa réunion du mois de septembre 1985 que le Bureau a accepté de suivre le plan d'action (proposé par notre conseiller juridique) en regard de chacune des recommandations de la 2e partie du rapport final du comité *ad hoc* sur la législation.

Trois demandes de modifications ont été préparées et discutées avec le contentieux de l'Office des professions et le 3 septembre 1985, la présidente de l'Ordre écrivait au président de l'Office pour lui soumettre officiellement ces dossiers:

- la Loi sur les infirmières et les infirmiers
- la représentation des conseils de section au Bureau
- le règlement sur la publicité.

Règlement sur la publicité

Lors de la réunion des 20 et 21 mars 1986, le Bureau, en référence à l'article 93 du Code des professions, par résolution adoptait le Règlement sur la publicité des infirmières et infirmiers en français et en anglais, et soumettait ledit règlement à l'approbation du gouvernement, conformément à l'article 95 du Code des professions. Ce règlement est actuellement déposé au gouvernement.

Règlement sur la représentation des conseils de section au Bureau de l'O.I.I.Q.

Par décret, le gouvernement du Québec approuvait la demande de modification et reconnaissait valable l'application des six règles relatives à la fixation du nombre de représentants des conseils de section au Bureau. Ces six règles permettent de calculer objectivement l'impact réel de la fluctuation du nombre de membres dans les sections. Il en résulte, pour cette fois, une diminution du nombre de représentants à la Corporation des infirmières et infirmiers de la région de Montréal (de 8 à 7) et l'ajout d'un représentant à la Corporation des infirmières et infirmiers de la région des Laurentides et de Lanaudière (de 1 à 2). Ce décret entre en vigueur le 15 septembre 1986.

Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements de santé - 7 août 1985

Prioritairement, le Bureau de l'Ordre faisait connaître au gouvernement du Québec son objection à l'adoption de ce règlement sans que les demandes de modifications de l'Ordre n'y soient apportées. Cette demande avait été formulée depuis la promulgation de la loi, ch. 48, en 1982, le gouvernement d'alors ayant indiqué aux représentantes de l'Ordre que

la réglementation viendrait clarifier certains silences contenus dans la loi. À l'automne 1985, plus de 15 000 lettres et télégrammes parvinrent au premier ministre, au ministre de la Santé et des Services sociaux, aux ministres, aux députés et aux chef et membres de l'opposition.

Parallèlement, l'Ordre réagissait contre une publication de l'Association des hôpitaux du Québec (A.H.Q.) "Organisation des fonctions clinico-administratives", document relié à ce dossier.

Le 17 mars, la présidente de l'Ordre et la directrice générale et secrétaire rencontraient à ce sujet la ministre de la Santé et des Services sociaux, Madame Thérèse Lavoie-Roux.

Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès

Suite aux modifications apportées à cette loi en juin 1985, l'infirmière membre de l'Ordre était dorénavant pressentie à titre de coroner auxiliaire, se joignant ainsi, dans cette fonction, aux médecins et aux avocats. L'Ordre a été consulté sur la pertinence des textes et sur les exigences de la formation requise.

Code criminel: articles 238, 240 et 241

Suite à des démarches amorcées par la direction générale des affaires criminelles et pénales du ministère de la Justice, le Bureau de l'Ordre recevait l'acte de nomination par lequel le Procureur général du Québec désignait "les infirmières et infirmiers membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec techniciens qualifiés conformément à l'article 238(1) du Code criminel pour procéder aux prélèvements sanguins dans le cadre de l'application des articles 238, 240 et 241 de ladite Loi".

Office des professions - certaines dispositions réglementaires

À la demande de l'Office des professions, la présidente de l'Ordre donnait un avis positif à celui-ci concernant une prolongation de 24 mois (1er janvier 1986 au 31 décembre 1987) accordée à certaines dispositions réglementaires touchant principalement la tenue des examens d'admission à la profession.

Projet de loi 37

L'Ordre a produit des commentaires sur le Projet de loi 37 "Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic" qui furent présentés à la Commission du budget et de l'administration.

Projet de règlement concernant les programmes d'accès à l'égalité pris en vertu de certaines dispositions de la Charte des droits et libertés de la personne

Des commentaires de l'Ordre ont été émis à la Commission des institutions pour faire connaître son adhésion au projet.

Loi sur l'accès

Le Bureau recevait et commentait le mémoire présenté par l'Ordre aux audiences publiques du 12 février 1986, portant sur "L'harmonisation des lois du secteur santé et des services sociaux avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels".

Requête en jugement déclaratoire de la C.P.I.I.A.Q.

La Cour supérieure ayant rendu un jugement d'irrecevabilité dans ce dossier, la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (C.P.I.I.A.Q.) est allée en appel de ce jugement.

Le Bureau a été informé de la préparation de notre mémoire qui a été déposé à la Cour d'appel. Un délai d'au moins 8 à 10 mois est à prévoir.

Requête d'incorporation des sages-femmes auprès de l'Office des professions

L'Ordre donnait son avis à l'Office des professions suite à la requête de l'Association des sages-femmes du Québec pour être reconnue à titre de corporation professionnelle.

Cet avis demeure conforme à la prise de position du Bureau à l'effet que pour exercer la pratique de sage-femme, la personne soit inscrite au tableau de l'O.I.I.Q.

L'Ordre y stipule aussi son inquiétude devant la multiplication des intervenants de la santé à expertise réduite, ce qui est incohérent avec les politiques d'approche globale préconisées par le gouvernement lui-même.

C'est au Bureau de mai 1985 que les membres décidaient de rendre publique la position de l'Ordre sur les sages-femmes et se mettaient d'accord pour que la prise de position et le document support à la prise de position soient utilisés à titre de réponse au projet de politique gouvernementale en périnatalité.

Madame Thérèse Lavoie-Roux a réactivé le fonctionnement du comité de travail sur la pratique des sages-femmes et a demandé qu'un rapport lui soit remis sur cette politique en septembre 1986. L'Ordre suit de près ce dossier et s'est assuré qu'une infirmière était présente au sein du comité.

Environnement de la santé et de l'éducation

Au-delà du domaine de la législation, qui a absorbé beaucoup de temps et d'énergie, le Bureau a suivi avec vigilence l'analyse d'événements et de dossiers touchant la santé de la population ainsi que certaines situations vécues par des infirmières et leurs besoins de formation. Le Bureau a été tenu au courant des multiples collaborations de l'Ordre auprès de services gouvernementaux, d'organismes, de corporations professionnelles et d'associations d'infirmières et d'infirmiers.

À titre d'exemple, les sujets suivants ont été traités:

- appui au mois de la Nutrition 1986 organisé par la Corporation professionnelle des diététistes;
- appui aux jeunes assistés sociaux de 18 à 30 ans auprès du premier ministre;
- assistance à l'étude des formules du dossier des bénéficiaires avec le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- commentaires de l'Ordre sur le dossier traitant de la sexualisation des postes, publié par la Commission des droits et libertés de la personne et donnant un avis sur ce sujet au Comité provincial des malades;
- avis de l'Ordre sur la légalisation de l'héroïne;
- collaboration dans la détermination des tâches des auxiliaires familiales;
- avis de l'Ordre sur les prélèvements sanguins pour recherche du taux d'alcool;
- avis de l'Ordre sur les tests d'urine pour détection de drogue pour les Services correctionnels du Canada.

Commission Rochon

Le 12 mars 1986 à Montréal, l'Ordre présentait un mémoire portant sur les problématiques et les enjeux du système de santé québécois et s'engageait à produire un document comportant des scénarios de solution pour le mois de juin 1986.

Commission des affaires sociales

Le Bureau a reçu copie du document que l'Ordre a présenté aux audiences publiques de la sous-commission de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale portant sur la "Distribution des services de soutien et de réinsertion sociale offerts aux personnes atteintes de troubles mentaux et vivant dans la communauté."

Les pratiques alternatives

Le Bureau est préoccupé par ce phénomène qui semble avoir beaucoup d'adeptes chez les membres. Il a amorcé l'étude de ce dossier et a reçu le document de travail intitulé "Les pratiques alternatives de soins et de traitements: éléments de réflexion" et est en période de consultation auprès des membres. Il acceptait de parrainer le 2e colloque organisé sur ce thème par l'AGORA "Santé et thérapies: le temps des choix" qui se tiendra à Québec, les 24, 25 et 26 octobre 1986. L'Ordre y présentera une conférence-panel intitulée: "Les soins infirmiers: un service au coeur de la santé et des thérapies".

La violence conjugale

Suite aux recommandations du Comité de la condition féminine et sur recommandation du Comité administratif, l'Ordre procédait à un mini-sondage par voie téléphonique auprès d'infirmières susceptibles d'intervenir dans des situations de violence en milieu conjugal et d'agressions sexuelles.

Ce mini-sondage portait sur:

- l'intervention de l'infirmière
- la connaissance et l'utilisation des ressources
- la formation reçue et souhaitée

Les résultats démontraient que les infirmières étaient confrontées avec cette problématique et souhaitaient recevoir de l'information sur le sujet.

Le Bureau chargeait alors la directrice générale de trouver les ressources adéquates pour traiter ce dossier et préparer un guide d'intervention et de formation à l'intention de l'infirmière.

Une infirmière a été retenue par contrat et l'échéance de production était fixée à l'automne 1986 ou au tout début de l'année 1987.

L'Ordre a aussi été contacté par une représentante du ministère de la Santé et des Services sociaux chargée de mettre sur pied un programme de formation d'infirmières pour le dépistage des femmes violentées.

Les soins de santé primaires

Des membres du Bureau ont discuté de ce dossier à quelques reprises, demandant que le personnel de la permanence soutienne les responsables des comités régionaux. Suite aux départs de conseillères, le dossier connut une période de flottement. Cependant, lors de la Journée des conseils de section, le 22 mars 1986, ce thème a été traité en atelier et une journée d'étude regroupant les responsables des comités régionaux est prévue pour juin 1986.

Formation

Concernant la formation, l'Ordre a répondu à un questionnaire d'évaluation portant sur le projet pilote 180.01 préparé par le comité d'expérimentation de ce programme.

Une conseillère du siège social a participé aux travaux du Comité du MEQ chargé d'évaluer le programme expérimental de reconnaissance des acquis qui s'est déroulé au cégep de St-Félicien, et a participé étroitement à la rédaction du rapport de ce comité.

La présidente, au nom de l'Ordre, apportait son appui à la demande d'ouverture d'un programme de doctorat en sciences infirmières présentée par la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal.

La directrice générale informait le Bureau du retard apporté dans la production du dossier concernant la planification stratégique pour la formation infirmière en l'an 2000 de même que dans l'élaboration d'une politique de formation continue pour les membres.

Ces retards sont imputables à un manque de ressources humaines. Des postes ont été comblés et des efforts sont faits pour tenter de finaliser ces dossiers prioritaires au cours de l'année 1986-1987.

Le Bureau était aussi informé des commentaires qui furent adressés au Conseil des universités portant sur la formation courte dans l'enseignement universitaire. Connaissant la forte demande d'inscription de la part des infirmières et des infirmiers dans ce type de programme, l'Ordre a suggéré à court terme l'ouverture de programmes courts intégrés à un programme de baccalauréat.

La présence de l'Ordre auprès du public

L'Ordre a maintenu sa présence au Salon de la femme y traitant de la santé des femmes au travail. Aussi, l'Ordre a pris contact avec les aînés au Salon des gens du 3e âge en les invitant à passer un test d'évaluation-santé.

Prix du Québec

Par consensus, le Bureau proposait Jeanne Reynolds, Soeur Denise Lefebvre et Alice Girard à titre de candidates 1986 aux prix Marie-Victorin et Léon-Gérin.

Poursuites

Le Bureau était informé des trois règlements hors cours concernant les poursuites intentées par les personnes suivantes: Les Agences Charron, Nicole Du Mouchel et Marco Miller, au sujet desquels vous trouverez plus d'information dans le rapport des états financiers.

Titres de propriété

L'Ordre s'est entièrement libéré de l'hypothèque sur l'édifice du siège social et quittance lui fut fournie le 22 août 1985. L'Ordre recevait alors les titres de propriété. L'information fut transmise aux infirmières membres du Conseil d'administration qui avaient décidé de l'achat et de la construction dudit édifice au début des années 60.

Assurance-responsabilité des membres

La négociation du contrat d'assurance-responsabilité 1986-1987 a occasionné plusieurs démarches. Il a été possible d'obtenir un plan qui semble intéressant, compte tenu du climat inflationniste observé dans ce domaine et des plans négociés par d'autres corporations professionnelles au Québec et ceux des associations provinciales d'infirmières au niveau canadien.

En conséquence, le Bureau, par résolution, acceptait un contrat pour les membres au coût de 15 $ + 9% de taxes, incluant "la couverture applicable au remboursement des frais juridiques engagés par l'assuré, à concurrence de 100 000 $ pour des accusations de nature criminelle ou pénale, fondées contre lui en rapport avec l'exercice de sa profession, pourvu qu'il soit finalement acquitté".

Convention collective

À titre d'employeur, le Bureau convénait d'un renouvellement de la convention collective des travailleuses et travailleurs du siège social de l'O.I.I.Q. 1985-1987 et par voie de conséquence, des conditions de travail des employées de soutien expressément exclues de l'unité d'accréditation 1985-1987.

Objectifs de progression des services

La directrice générale déposait au Bureau le rapport de réalisation des objectifs 1985-1986 et la projection des objectifs de progression pour l'année 1986-1987, concernant les différents services du siège social.

Enfin, la présidente et la directrice générale et secrétaire ont fait part régulièrement aux membres du Bureau des nombreuses activités qui se sont déroulées dans le cadre de leurs responsabilités respectives, plus particulièrement des rencontres effectuées auprès de représentants d'organismes gouvernementaux et autres, afin de faire connaître les points de vue de l'Ordre, et d'apporter sa contribution dans le domaine de la santé et de l'éducation.

Le rapport du Comité administratif

Le Comité administratif est chargé de l'administration courante des affaires de la corporation et exerce tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue, en respect des pouvoirs que celui-ci doit exercer par règlement.

Dans le but d'alléger la lecture des rapports du Bureau et du Comité administratif, la répétition des sujets a été limitée.

C'est pourquoi dans ce rapport, vous trouverez les principales interventions des membres du comité en retenant que, tout au long de l'année, ses membres ont étudié en profondeur tous les dossiers soumis à leur attention et qu'ils ont tenté ainsi d'alléger les discussions au niveau du Bureau par l'apport de recommandations jugées appropriées.

Membres

Mandat 1984-85 — élus le 31 octobre 1984 et entrés en fonction le 2 novembre 1984:
Jeannine Pelland Baudry, présidente
Marie-Andrée Gauthier, vice-présidente
Lise Lanctôt, trésorière
June Carbone, administratrice
France Collin, administratrice
André Bigué, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Mandat 1985-86 — élus le 17 octobre 1985 et entrés en fonction le 12 novembre 1985 (à l'exception de la présidente et de la vice-présidente lesquelles poursuivaient leur mandat):
Jeannine Pelland Baudry, présidente
Marie-Andrée Gauthier, vice-présidente
Lise Lanctôt, trésorière et *June Carbone* à partir du 23/01/86[1]
France Collin, administratrice
Monique Nadeau, administratrice
André Bigué, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

[1] Le 31 décembre 1985, Lise Lanctôt démissionnait du poste de trésorière de l'Ordre et le 23 janvier 1986, June Carbone occupait ce poste.

Réunions

Du 1er avril 1985 au 31 mars 1986, le Comité administratif a tenu:
- sept réunions courantes de deux jours
- trois réunions courantes de un jour
- deux réunions extraordinaires

pour un total de 12 réunions et de 17 jours.

Exercice de pouvoirs délégués par le Bureau

en regard de l'admission à la profession

- a approuvé:
  - les listes de candidates éligibles au permis;
  - les conditions individuelles de candidates pour admission à la profession d'infirmière ou d'infirmier suivant l'article 94 f) du Code des professions;
  - l'émission ou le renouvellement de 18 autorisations spéciales à des personnes en stage d'études et ce, suivant l'article 39 du Code des professions;
  - le refus d'admission à la profession de candidates au permis hors Québec;
  - le maintien du statut de candidates à l'exercice de la profession reconnaissant non valables les motifs invoqués pour dix candidates;
- a reçu la procédure à l'octroi, au maintien ou à la perte du statut de candidate;
- a suivi les démarches entreprises par l'Ordre concernant les demandes d'accès aux cahiers d'examens de l'A.I.I.C., par les candidates ayant échoué l'examen intégré.

en matière d'exercice illégal

- a autorisé la radiation de 239 infirmières ou infirmiers pour défaut d'avoir versé au 31 mars 1985 la cotisation annuelle 1986; de même, étaient radiées du tableau 5 350 personnes de formation infirmière détenant un statut de non-actif, afin de se conformer à la composition légale du tableau de l'Ordre.
- a autorisé:
  - d'intenter une poursuite dans cinq cas pour non-paiement de la cotisation et a reçu l'information sur les décisions de culpabilité et de réception de paiement dans quatre cas, suite à l'audition à la Cour des sessions de la paix du Palais de justice de Québec;
  - d'intenter une poursuite pour usurpation de titre dans un cas;
  - d'intenter une poursuite pour non-paiement de cotisation dû à une provision bancaire insuffisante, dans huit cas.

en matière d'état de santé

- a procédé:
  - à la désignation d'une liste de médecins ophtalmologistes;
  - à cinq ordonnances d'examen médical, conformément aux articles 48, 49 et 50 du Code des professions;
  - à neuf études de rapports médicaux et décidé:
    - dans quatre cas, de refuser de façon permanente l'inscription au tableau dont un des cas en a appelé au Tribunal des professions - décision en attente;
    - dans un cas, de maintenir une décision de radiation permanente rendue le 22/09/79;
    - dans deux cas, de conserver le droit d'inscription au tableau;
    - dans un cas; de permettre l'inscription au tableau;
    - dans un cas, d'effectuer une radiation au tableau pour une période d'un an.

  Dans la majorité de ces cas, les personnes se sont présentées en audition.

en regard de l'actualisation professionnelle

- a déterminé des cas où des infirmières ont été tenues de faire un stage de perfectionnement avec ou sans limitation du droit d'exercice, conformément à l'article 94 j) du Code des professions;
- a imposé des stages d'actualisation par des programmes réguliers ou mitigés avec limitation du droit d'exercice à des infirmières n'ayant pas exercé depuis plus de cinq ans;
- a approuvé des levées de limitation du droit d'exercice suite à l'atteinte des objectifs de programmes d'actualisation.

en regard de l'inspection professionnelle

- a reçu le programme de visites de surveillance générale pour l'année 1985-86 et les rapports synthèses des visites de surveillance générale effectuées auprès des infirmières et infirmiers des régions de Québec (Rive-Sud), de la Mauricie/Bois-Francs et du Saguenay/Lac St-Jean;
- a aussi reçu et commenté les normes et critères de compétence des infirmières et infirmiers oeuvrant en santé communautaire;
- a reçu en audition trois infirmières ou infirmiers:
  - dans deux cas, le Comité administratif a donné suite à la recommandation du Comité d'inspection professionnelle et a décidé d'imposer un stage de perfectionnement avec limitation des activités professionnelles;
  - dans un cas, le Comité administratif a décidé de ne pas donner suite à la recommandation du Comité d'inspection professionnelle et de ne pas imposer un stage de perfectionnement assorti d'une limitation des activités professionnelles.

en regard des comités

- en regard de l'article 86 1) i-ii) du Code des professions, a reçu, étudié, commenté et dirigé au Bureau les rapports des comités.

Législation (lois et règlements)

Règlement sur la publicité

- a été informé des différents dossiers (voir rapport du Bureau)
- a étudié l'avant-projet de règlement sur la publicité des infirmières et infirmiers du Québec et les avis de l'Office des professions et en a recommandé l'approbation au Bureau.

Assurance-responsabilité des membres

- a étudié la proposition de la Société de gestion d'assurances Encon Inc. et a décidé de signer le contrat avec couverture de un million $ par sinistre, plus 100 000 $ pour défense pénale et trois millions $ par période, pour une prime de 15 $ + 9% de taxes = 16,35 $ par membre.

Règlements des corporations régionales

- a décidé de ne pas exercer le droit de désaveu sur des modifications apportées aux règlements des corporations régionales de l'Outaouais et de Québec (Rive-Nord).

Le Comité administratif, depuis l'automne 1985, a suivi de près les réactions de l'Ordre sur le contenu du «Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements».

en regard de l'implication de l'Ordre dans l'environnement de la santé

- a suivi le développement du dossier sur la philosophie des soins de santé primaires au niveau des comités des corporations régionales;
- a étudié et recommandé au Bureau le document produit sur les pratiques alternatives;
- a été informé des interventions de l'Ordre auprès de différentes instances gouvernementales et d'organismes publics et parapublics; à titre d'exemple:
  - commentaires à la sous-commission de la Commission des affaires sociales sur la distribution des services de soutien de réinsertion sociale offerts aux personnes atteintes de troubles mentaux et vivant dans la communauté;
  - la présentation de l'Ordre à la sous-commission parlementaire sur la distribution des services de soutien et de réinsertion sociale offerts aux personnes atteintes de troubles mentaux et vivant dans la communauté;
  - avis au ministre de l'Éducation, Yves Bérubé, sur le dossier des acupuncteurs;
  - avis sur la sexualisation des postes à la demande du Conseil des droits et libertés de la personne;
  - avis à l'Office des professions concernant la demande d'incorporation des sages-femmes;
  - avis sur la légalisation de l'héroïne;
  - collaboration à la description des tâches de l'auxiliaire familiale;
  - collaboration au dossier des jeunes assistés sociaux de 18 à 30 ans;
  - avis sur les prélèvements sanguins pour recherche d'alcool et sur les prélèvements d'urine pour détection de drogue en centre de détention, aux Services correctionnels du Canada;
  - commentaires sur l'avis de la Corporation professionnelle des médecins du Québec concernant le projet de politique en périnatalité;
  - participation au comité du MEQ chargé du dossier de l'évaluation du programme de reconnaissance des acquis de l'expérience du cégep St-Félicien;
  - du dossier préparé par l'Ordre, déposé et présenté lors des audiences publiques tenues sur «L'harmonisation des lois du secteur santé et services sociaux avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels»;
  - de la préparation du mémoire à présenter à la Commission Rochon;

en regard de la formation infirmière

- a reçu les informations pertinentes rel liées à tous les programmes existants et sur les offres de services en provenance du MEQ.

Le Comité administratif est aussi sensibilisé à la très grande difficulté qu'éprouvent certaines infirmières dans la recherche d'endroits de stage en milieu hospitalier.

en regard de l'A.G.A. 1984

- a étudié et recommandé au Bureau des suites à donner aux propositions reçues lors de l'A.G.A. 1984.

en regard de l'A.G.A. 1985

- a pris connaissance de l'évaluation de l'A.G.A. 1985;
- a étudié et recommandé au Bureau certaines interventions à retenir suite aux propositions reçues lors de l'A.G.A. 1985.

en regard de l'A.I.I.C.

- a suivi le dossier de la désaffiliation.

en regard du budget de l'Ordre

- a reçu et recommandé au Bureau d'approuver:
  - le rapport des vérificateurs externes pour l'exercice financier 1984-1985;
  - les prévisions budgétaires 1986-1987 basées sur un budget équilibré;
  - la cotisation annuelle 1986 à 121 $;
  - le renouvellement du mandat de la firme des vérificateurs externes Charette, Fortier, Hawey, Touche Ross pour l'année financière 1985-1986;
- a étudié et commenté les rapports financiers périodiques;
- a approuvé en cours d'exercice les modifications apportées au budget en respect des règles du protocole de trésorerie.

en regard des poursuites intentées contre l'Ordre

- a établi les termes des négociations et approuvé les règlements hors cours dans les dossiers Les Agences Charron, Nicole Du Mouchel et Marco Miller.

à titre d'employeur

- a nommé Ginette Fortin au poste de syndic adjointe;
- a approuvé le renouvellement de la convention collective 1985-1987 du Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'O.I.I.Q. (CSN);
- a approuvé le renouvellement des conditions de travail des employées de soutien expressément exclues de l'unité d'accréditation;
- a été informé des démissions et de la sélection des employées.

À chacune des réunions courantes, la présidente a présenté son rapport d'activités, transmettant au Comité administratif les nombreuses demandes qui lui parviennent.

La directrice générale et secrétaire a, pour sa part, présenté toutes les activités spécifiques en cours dans les différents services du siège social.

Enfin, les membres du Comité administratif désirent souligner la collaboration soutenue du personnel de la permanence par l'apport de dossiers aidant à leurs prises de décision.

Assemblée générale annuelle 1985

L'assemblée générale annuelle s'est tenue les 11 et 12 novembre 1985 au Palais des congrès, à Montréal.

Après avoir déclaré ouverte la 65e assemblée générale annuelle de l'Ordre, la présidente, Jeannine Pelland Baudry, présenta les invités d'honneur, les membres du Comité administratif, mandat 1984-1985 et les membres du Bureau, mandat 1985-1986. Mme Pelland Baudry mentionna ensuite la formation du comité des propositions et présenta les scrutatrices aux membres délégués. Six cent vingt délégués étaient dénombrés présents sur un total de 685 élus. Le quorum fut déterminé à 425.

Inspirée par le 65e anniversaire, la présidente, dans son allocution intitulée «65 ans: une profession, un service déterminant dans l'évolution du système de santé québécois», a relaté quelques pages d'histoire de notre profession et signalé les grandes étapes franchies dans l'évolution de l'orientation donnée à notre système de santé. Elle a invité les infirmières à utiliser les contraintes socio-économiques comme un levier pour améliorer leur pratique et réévaluer leurs valeurs professionnelles.

Soeur Claire Perreault, directrice générale de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, a été honorée et a reçu la décoration de l'Insigne du mérite de l'Ordre en reconnaissance de l'excellence de ses réalisations à titre d'éducatrice et d'administratrice.

Le procès-verbal ayant été adopté tel que présenté, la présidente invita la directrice générale et secrétaire Thérèse Guimond à présenter le rapport annuel des principales activités du Bureau et du Comité administratif.

Les membres délégués ayant en main le rapport annuel depuis un mois, la directrice générale procéda à une mise à jour des activités et des événements au niveau du Bureau et au niveau des services du siège social, et soumit à l'assemblée l'acceptation de ce rapport, l'invitant à présenter commentaires et questions.

Puis ce fut la présentation des rapports des comités et les présidentes furent invitées à prendre place sur la tribune.

La présidente de l'Ordre reporta alors les délégués aux pages 38 à 47 du rapport annuel 1984-1985 où sont présentés les contenus des rapports et ouvrit la période de questions. Plusieurs sujets furent abordés, tels que le nombre de bourses accordées au niveau du baccalauréat, le rapport attendu concernant la formation et les commentaires de l'Ordre sur le dossier de la politique familiale.

À ce moment, pour respecter l'ordre du jour, le rapport de la trésorière de l'Ordre, Lise Lanctôt, fut présenté à l'assemblée. Mme Lanctôt commenta le rapport des états financiers au 31 mars 1985, expliquant la provenance des revenus, l'état des dépen[illegible] l'excédent budgétaire en fin d'exe[illegible].

Elle soumit à l'assemblée des délégués la proposition du Bureau aux fins de retenir la firme Charette, Fortier, Hawey, Touche Ross à titre de vérificateurs externes pour l'exercice financier 1985-1986, ce qui fut adopté à l'unanimité.

La directrice générale enchaîna avec un coup d'oeil rétrospectif sur l'évolution du montant de la cotisation annuelle de 1920 à 1985, et sur l'évaluation de la progression de la situation financière de l'Ordre de 1979 à 1985.

Enfin, Madame Guimond annonça que le Bureau avait fixé la cotisation annuelle de 1986 à 121 $ afin de pouvoir maintenir le niveau des activités de 1985 et rencontrer les hausses de coûts prévisibles tout en ayant comme objectif d'avoir un budget équilibré.

Des explications furent données sur l'utilisation des argents non versés à l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (l'A.I.I.C.)

L'activité spéciale prévue à ce programme était une pièce de théâtre exploitant le thème «Leadership de l'infirmière, intervenante de la santé et force sociale». Cette pièce fut jouée par la troupe du «Théâtre à la carte». Denise Lalancette et Lucette Duchesne animèrent ensuite la discussion. Les commentaires furent très diversifiés quant à l'appréciation du thème choisi et sur la teneur du dialogue, mais il y eut unanimité sur la nécessité pour l'Ordre d'entreprendre un «lobbying» très actif auprès des décideurs publics et de la population.

En conclusion, il s'est dégagé que l'Ordre doit s'affirmer davantage face aux pouvoirs existants, mais que l'organisme comme tel ne pourra rien obtenir ou changer sans l'affirmation individuelle des infirmières dans leur milieu.

La présidente de l'Ordre termina cet échange en faisant appel à la solidarité des infirmières.

Cette activité terminait la première journée.

Mardi, le 12 novembre 1985, la présidente ouvrit la séance en présentant l'animatrice des débats de la journée, Lucette Duchesne. Celle-ci fit part à l'assemblée des procédures à suivre.

La présentation du dossier sur le rapport du comité *ad hoc* de législation fut faite par la présidente de l'Ordre qui élabora sur le suivi donné à ce dossier.

Elle mentionna que suite aux décisions du Bureau, elle avait saisi l'Office des professions de trois demandes prioritaires (voir le rapport du Bureau). Elle informait aussi les délégués du déroulement connu de chacune des demandes.

La présidente fit part ensuite du suivi du dossier de la désaffiliation de l'A.I.I.C. depuis l'A.G.A. 84. Elle fit référence au numéro spécial de *Nursing Québec* publié sur le sujet, et elle annonça que la lettre de démission officielle adressée à l'A.I.I.C. avait été reçue le 8 novembre 1985.

Des discussions s'ensuivirent et les membres délégués décidèrent de discuter immédiatement de deux résolutions reliées à ce sujet, soit les nos 8 et 9.

La proposition no 8 fut alors présentée, des amendements furent proposés et finalement, la proposition principale fut rejetée.

C'est alors que les membres délégués acceptèrent de reporter la discussion sur la proposition no 9, dans l'ordre de réception des propositions.

À l'heure du déjeuner, un repas spécial fut servi pour souligner le 65e anniversaire de la tenue de l'A.G.A.

Vers la fin du repas, la présidente annonça qu'elle allait donner une conférence de presse afin de porter à l'attention du public les conséquences néfastes prévues advenant l'adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements de santé sans tenir compte des amendements demandés par l'O.I.I.Q.

Elle invita du même coup les infirmières et les infirmiers à réagir en force auprès des autorités gouvernementales et auprès de l'opposition.

En après-midi, les membres délégués procédèrent à l'adoption des propositions présentées, dont onze furent discutées et votées.

À 16h30, la présidente présenta les membres du Comité administratif, mandat 1985-1986, et remercia les membres administratifs du Bureau de leur support durant cette année. Elle souligna le bon travail effectué par les membres ayant oeuvré au sein du Comité administratif durant le mandat 1984-1985.

La présidente clôtura alors la 65e assemblée générale annuelle, transmettant ses remerciements à tous ceux et celles qui ont travaillé à l'avancement de la profession au cours de cette année.

L'assemblée d'affaires s'est déroulée selon la volonté des membres délégués qui ont dérogé, en cours d'assemblée, à une partie de l'ordre du jour établi, en respect de leurs droits et privilèges.

Rapport de la trésorière

Au 31 mars 1986, étaient membres du Comité des finances:

June Carbone
Présidente du comité et trésorière [01/86]

Lise Lanctôt
Présidente du comité (31/12/85)

Jeannine Pellard Baudry
Présidente

Lucie Boissonneault
Membre de l'Ordre

André Duquette
Membre de l'Ordre

Marie Dalbec Edmunds
Ex-trésorière

Thérèse Guimond
Directrice générale et secrétaire de l'Ordre
Membre d'office sans droit de vote

Pierre Vandelac
Directeur des finances, hôpital du Sacré-Coeur de Montréal

Les membres du Comité des finances ont donné suite au mandat confié et ont:
- étudié les états financiers de l'Ordre;
- examiné les prévisions à court et à moyen termes des revenus et dépenses de l'Ordre;
- recommandé les prévisions budgétaires (budget d'opérations courantes et budget de dépenses en capital) aux membres du Bureau;
- recommandé aux membres du Bureau la détermination de la cotisation annuelle.

Pour ce faire, le Comité des finances s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice financier 1985-1986. Une première réunion eut lieu en septembre 1985 pour évaluer les premiers six mois d'exercice et pour fixer le montant de la cotisation annuelle 1986-1987 en procédant à l'étude des prévisions préliminaires.

Une seconde réunion se tenait en février 1986. À cette réunion, le comité a évalué l'atteinte des objectifs financiers pour l'année 1985-1986, apporté une attention particulière à la méthode de présentation du budget pour l'exercice 1986-1987, revu le protocole de trésorerie et recommandé aux membres du Bureau les prévisions budgétaires de l'exercice financier 1986-1987. De plus, il a été décidé par les membres de diversifier les modes de placements en se basant sur le marché des actions en cours.

L'Ordre a enregistré au terme de son année financière 1985-86 un excédent des revenus sur les dépenses de 459 865 $ après poste extraordinaire (594 865 $ — 135 000 $).

Cet excédent s'explique par une augmentation des revenus et d'autre part par une diminution des dépenses.

L'excédent des revenus sur les dépenses au montant de 459 865 $ vient s'ajouter à l'avoir des membres pour totaliser la somme de 2 688 412 $.

Cet excédent des revenus sur les dépenses a permis d'améliorer la solidité de la structure financière de l'organisme. Les écarts entre les revenus projetés et les revenus réels ont diminué suite à une analyse plus profonde des sources de revenus. Il demeure que les fluctuations de divers facteurs économiques ne facilitent pas la tâche et il a été constaté entre autres que le nombre de membres prévu avait été quelque peu surévalué et c'est grâce aux bons résultats sur les placements que les revenus réels dépassent les prévisions.

Des économies substantielles ont été réalisées au niveau des dépenses salariales et des avantages sociaux, des comités et de certains projets. Ceci s'explique par les délais apportés à combler des postes nouvellement créés ou devenus vacants, et il y a par voie de conséquence directe une diminution des coûts au niveau de programmes et d'activités professionnels. Ces derniers sont alors reportés à l'année suivante s'ils demeurent toujours pertinents. Il faut aussi noter la révision de certaines procédures, directives ou politiques autant dans le domaine professionnel qu'administratif, révision qui permet de contraindre l'augmentation des coûts et quelquefois même d'avoir un effet de réduction des coûts.

Le Comité des finances constata aussi la réalisation substantielle d'économie dans la négociation des contrats de services et des contrats avec les fournisseurs au même prix que l'année précédente ou, dans certains cas, à un maximum de 3% d'augmentation.

Au 31 mars 1986, le remboursement de 40,05 $ du perçu en trop des cotisations 1980-1981 que l'Ordre a versé à ses membres occasionnait à ce jour une sortie de fonds de 1 706 711 $ à laquelle il faut ajouter 51 200 $ pour le traitement administratif de ce dossier.

June Carbone, inf., B.Sc.
Trésorière

[ ] date d'arrivée
( ) date de départ

Rapport des vérificateurs

Aux membres,
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec au 31 mars 1986 ainsi que les états de l'avoir des membres, des revenus et dépenses, de l'évolution de la situation financière et des fonds spéciaux de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Ordre au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations, l'évolution de sa situation financière et les variations des soldes de ses fonds spéciaux pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Nous n'avons pas vérifié les renseignements ayant trait au budget de 1985-1986 et nous n'exprimons pas d'opinion à ce sujet.

Montréal (Québec)
le 14 mai 1986

Charette Fortier Hawey
Touche Ross

Charette, Fortier, Hawey
Touche Ross

Comptables agréés

Bilan au 31 mars 1986

Actif	1986	1985
À court terme		
Encaisse	304 865 $	507 558 $
Dépôts à terme (note 4)	9 239 163	8 146 343
Débiteurs	121 649	74 966
Frais payés d'avance	64 289	76 802
Total de l'actif à court terme	9 729 966	8 805 669
Immobilisations (note 3)	1 340 031	1 396 234
	11 069 997 $	10 201 903 $

Passif	1986	1985
À court terme		
Créditeurs et frais courus	1 605 171 $	742 818 $
Cotisations 1980-1981 à rembourser	140 094	143 178
Cotisations et revenus perçus d'avance	6 146 542	6 628 507
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	122 531	103 627
Total du passif à court terme	8 014 338	7 618 130
Dette à long terme (note 4)	367 247	355 226
	8 381 585	7 973 356
Avoir des membres		
Avoir des membres	2 688 412	2 228 547
	11 069 997 $	10 201 903 $

Au nom du Bureau

Jeune Carbone . trésorière

Thérèse Guimond . directrice générale et secrétaire de l'Ordre

État de l'avoir des membres de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
Avoir des membres au début	2 228 547 $	1 645 088 $
Excédent des revenus sur les dépenses	459 865	583 459
Avoir des membres à la fin	2 688 412 $	2 228 547 $

État des revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986		1985
	Budget	Réel	Réel
Revenus			
Cotisations			
Cotisations annuelles — membres	6 915 150 $	6 834 205 $	6 304 696 $
Moins quote-part versée			
Association des infirmières et infirmiers du Canada (note 5)	861 063	837 695	518 621
Sections	713 621	698 803	691 006
	1 574 684	1 536 498	1 209 627
	5 340 466	5 297 707	5 095 069
Autres revenus	1 342 100	1 461 056	1 407 245
	6 682 566	6 758 763	6 502 314
Dépenses			
Administration générale	1 038 275	899 948	935 819
Assemblée générale annuelle	264 800	255 090	237 988
Service de l'admission à la profession	784 921	751 032	698 203
Service de l'inspection professionnelle	1 035 073	968 103	873 470
Services professionnels	1 310 717	1 174 644	1 156 029
Bureau du syndic	434 029	358 410	305 823
Services administratifs	1 807 980	1 756 671	1 711 523
	6 675 795	6 163 898	5 918 855
Excédent des revenus sur les dépenses avant le poste suivant	6 771	594 865	583 459
Règlement d'une réclamation	—	135 000	—
Excédent des revenus sur les dépenses	**6 771 $**	**459 865 $**	**583 459 $**

État de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
Provenance des fonds		
Excédent des revenus sur les dépenses	459 865 $	583 459 $
Imputations ne requérant aucun mouvement de fonds		
Amortissement des immobilisations	266 865	277 967
Gain à l'aliénation d'immobilisations	(357)	(16 447)
Fonds provenant des opérations	726 373	844 979
Produit de l'aliénation d'immobilisations	788	16 608
Augmentation de la dette à long terme	150 000	403 677
	877 161	1 265 264
Utilisation des fonds		
Acquisition d'immobilisations	211 093	375 570
Réduction de la dette à long terme	137 979	140 657
	349 072	516 227
Augmentation du fonds de roulement	528 089	749 037
Fonds de roulement au début	1 187 539	438 502
Fonds de roulement à la fin	1 715 628 $	1 187 539 $

État des fonds spéciaux de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	Fonds en fiducie	Fonds de secours E. Francis Upton	Fonds de bourses d'études Suzanne Giroux	1986 Total	1985 Total
Solde des fonds au début	33 203 $	8 167 $	14 988 $	**56 358 $**	**51 073 $**
Ajouter					
Revenu d'intérêts	3 221	617	1 441	**5 279**	**5 169**
Dons	—	—	367	**367**	**250**
	36 424	8 784	16 796	**62 004**	**56 492**
Déduire					
Créances douteuses	—	272	—	**272**	**134**
Solde des fonds à la fin	**36 424 $**	**8 512 $**	**16 796 $**	**61 732 $**	**56 358 $**
Représenté par					
Encaisse	21 $	6 $	368 $	**395 $**	**37 $**
Dépôts à terme	35 679	7 169	16 100	**58 948**	**52 567**
Créances diverses et intérêts courus	724	1 337	328	**2 389**	**3 754**
	36 424 $	**8 512 $**	**16 796 $**	**61 732 $**	**56 358 $**

Notes complémentaires
31 mars 1986

1. Prévisions budgétaires

Les chiffres divulgués sous le titre Budget à l'état des revenus et dépenses sont fournis à titre d'information complémentaire. Ils proviennent des prévisions budgétaires telles qu'approuvées par le Bureau de l'Ordre.

2. Conventions comptables

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé sur la durée d'utilisation prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, sauf pour le mobilier et agencements qui est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif.

Revenus provenant des cotisations

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre; les cotisations reçues avant la fin de l'exercice et pertinentes à l'exercice subséquent sont reportées et montrées au passif à court terme.

3. Immobilisations

		1986			1985
	Taux/durée	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	—	241 260 $	— $	241 260 $	241 260 $
Immeuble	25 ans	1 227 223	913 736	313 487	305 233
Réaménagement des locaux	5, 8 et 15 ans	1 155 873	708 014	447 859	471 019
Mobilier et agencements	20%	794 863	558 377	236 486	242 553
Équipement informatique	3 ans	250 016	205 469	44 547	62 426
Biens loués — photocopieur	durée du contrat	95 432	39 040	56 392	73 743
		3 764 667 $	2 424 636 $	1 340 031 $	1 396 234 $

4. Dette à long terme

	1986	1985
Billets à payer, à des taux d'intérêt variant entre 12,5% et 13,75%, échéant en 1990, remboursables par versements mensuels de 11 096 $ incluant capital et intérêts	425 333 $	367 962 $
Contrats de location-acquisition, à des taux d'intérêt variant entre 10,5% et 15,6%, échéant entre 1986 et 1990, remboursables par versements mensuels incluant capital et intérêts	64 445	81 221
Emprunt hypothécaire grevant l'immeuble, 7%, remboursé	—	9 670
	489 778	458 853
Tranche échéant à moins d'un an	122 531	103 627
	367 247 $	355 226 $

Des dépôts à terme totalisant 550 000 $ sont donnés en garantie du remboursement des billets à payer.

Les intérêts sur la dette à long terme s'élèvent à 56 209 $ en 1986 (32 272 $ en 1985).

Les versements à effectuer sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

1987	122 531 $
1988	132 011
1989	143 327
1990	82 250
1991	9 659

5. Désistement de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada

Lors de l'assemblée générale annuelle 1984 de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, les délégués se sont majoritairement prononcés en faveur du désistement de l'Ordre à titre d'association membre de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada. Ce désistement a pris effet le 8 novembre 1985 et, par conséquent, aucune quote-part n'est redevable depuis cette date.

6. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être conformes à la nouvelle présentation.

Statistiques

Membres et personnes ayant un statut de non-actif

Au 31 mars 1986, il y avait 55 219 membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et 5 428 personnes avec un statut de non-actif. À la même date en 1985, il y avait 53 606 membres et 4 899 personnes avec un statut de non-actif. Il y a donc eu une augmentation de 3% pour les membres et de 10,79% pour les personnes avec un statut de non-actif.

Le nombre et le pourcentage des membres et des personnes ayant un statut de non-actif au 31 mars 1986 apparaissent dans le tableau 1, ci-dessous.

Tableau 1: **Nombre et pourcentage de membres et de personnes ayant un statut de non-actif au 31 mars 1986**

Régions	Membres		Statut de non-actif		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	**Nombre**	**%**
Corporations régionales						
01 Bas Saint-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine	2 081	3,77	131	2,41	**2 212**	**3,65**
02 Saguenay / Lac St-Jean	2 544	4,61	158	2,92	**2 702**	**4,46**
03 Québec (Rive-Nord)	6 592	11,94	464	8,54	**7 056**	**11,63**
04 Québec (Rive-Sud)	3 807	6,90	270	4,98	**4 077**	**6,72**
05 Mauricie / Bois-Francs	3 588	6,50	209	3,98	**3 797**	**6,27**
06 Estrie	2 460	4,45	181	3,33	**2 641**	**4,35**
07 St-Jean / Valleyfield / Granby	2 748	4,98	192	3,53	**2 940**	**4,85**
08 Montréal (Rive-Sud)	6 120	11,08	378	6,97	**6 498**	**10,71**
09 Laurentides / Lanaudière	4 038	7,31	241	4,43	**4 279**	**7,05**
10 Outaouais	1 804	3,26	156	2,86	**1 960**	**3,23**
11 Montréal	16 886	30,58	1 000	18,42	**17 886**	**29,50**
12 Abitibi / Témiscamingue	1 082	1,96	45	0,83	**1 127**	**1,86**
13 Côte-Nord / Nouveau-Québec	848	1,53	47	0,77	**895**	**1,48**
Canada hors Québec	481	0,88	1 402	25,83	**1 883**	**3,10**
Hors Canada	134	0,24	554	10,20	**688**	**1,13**
Inconnue	6	0,01	0	0	**6**	**0,01**
Total	55 219	100,00	5 428	100,00	**60 647**	**100,00**

Inscription des étudiantes

Au 31 mars 1986, 8 696 étudiantes étaient inscrites aux trois années des programmes universitaire et collégial.

Tableau 2: **Répartition des inscriptions en 1985-1986 selon la corporation régionale**

a) Dans les cégeps	Nombre de cégeps	Inscriptions
01 Bas Saint-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine	3	489
02 Saguenay / Lac St-Jean	4	506
03 Québec (Rive-Nord)	3	816
04 Québec (Rive-Sud)	5	628
05 Mauricie / Bois-Francs	4	730
06 Estrie	1	255
07 St-Jean / Valleyfield / Granby	3	454
08 Montréal (Rive-Sud)	3	542
09 Laurentides / Lanaudière	2	399
10 Outaouais (français)	1	247
Outaouais (anglais)	1	81
11 Montréal (français)	7	1 624
Montréal (anglais)	3	709
12 Abitibi / Témiscamingue	1	306
13 Côte-Nord / Nouveau-Québec	2	191
Total	43	7 977

b) Dans les universités selon la corporation régionale	Nombre d'universités	Inscriptions
11 Montréal (Université de Montréal)	1	389
Montréal (Université McGill)	1	145
03 Québec (Rive-Nord) (Université Laval)	1	185
Total	3	719
Total des étudiantes		8 696

Tableau 3: **Inscriptions des étudiantes en 1985-1986 aux programmes de formation initiale en soins infirmiers**

	Milieux	Inscriptions	
	Nombre total	Nombre	%
Cégeps francophones programme 180.00	39	5 824	66.90
Cégeps anglophones programme 180.00	4	790	9.10
Cégeps francophones programme 180.01	3	483	5.50
Cégeps francophones programme 180.21	13	880	10.20
Universités francophones	2	574	6.60
Université anglophone	1	145	1.70
Total	—	8 696	100.00

Nombre de permis émis

1985-1986

Pendant l'exercice financier 1985-1986, 2 090 permis ont été émis dont 80 temporaires.

Tableau 4: **Nombre et pourcentage de permis émis selon le lieu d'origine du diplôme soumis**

Lieu où le cours de formation initiale a été suivi	Permis réguliers		Permis temporaires		**Total**	
	Nombre	%	Nombre	%	**Nombre**	**%**
Québec	1 900	94,53	0	0	**1 900**	**90,91**
Autres provinces	84	4,17	66	82,50	**150**	**7,18**
Étranger	26	1,30	14	17,50	**40**	**1,91**
Total	2 010	100,00	80	100,00	**2 090**	**100,00**

1980-1986

Un total de 13 369 permis (réguliers et temporaires) ont été émis au cours des six dernières années. Le tableau 5 présente le détail de chacune de ces années.

Tableau 5: **Répartition des permis réguliers et temporaires**
1er avril 1980 au 31 mars 1986

Années	Permis réguliers		Permis temporaires		**Total**	
	Nombre	%	Nombre	%	**Nombre**	**%**
1980-1981	2 896	90,85	262	9,15	**3 158**	**100**
1981-1982	2 377	95,92	101	4,08	**2 478**	**100**
1982-1983	1 833	97,13	54	2,87	**1 887**	**100**
1983-1984	1 846	96,80	61	3,20	**1 907**	**100**
1984-1985	2 083	96,92	66	3,08	**2 149**	**100**
1985-1986	2 010	96,17	80	3,83	**2 090**	**100**
Total	13 045	97,57	624	2,43	**13 369**	**100**

Rapport du syndic

Ce rapport fait état des activités disciplinaires dévolues par la loi à la syndic et aux syndics adjointes, ainsi que des activités en matière d'état de santé des professionnels et de l'exercice illégal pour lesquelles elles ont reçu du Bureau de l'Ordre un mandat spécifique.

Dans le but d'assurer la protection du public, le Bureau du syndic se doit de faire enquête lorsqu'une demande lui est adressée, afin d'examiner si un membre ou un non-membre a commis une infraction au Code des professions, à la Loi sur les infirmières et infirmiers ainsi qu'aux règlements qui en découlent.

Au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1986, 488 demandes d'enquêtes ou d'information ont été portées à l'attention du Bureau du syndic. Suite à une étude préliminaire effectuée pour la syndic, 39 demandes ont été étudiées avec la collaboration de la directrice du Service de l'inspection professionnelle, 66 ont donné lieu à une préenquête, dont 19 (ou 29%) ont été retenues pour fins d'enquête, 39 (ou 59%) n'ont pas été retenues et huit sont toujours à l'étude. Les motifs de non-retenue sont les suivants:

- demandes incomplètes 15
- demandes d'information 10
- avis de la syndic requis 10
- transferts au Service ou Comité de l'inspection professionnelle 3
- transferts à une autre corporation professionnelle 3

Par ailleurs, 469 dossiers ont été ouverts pour fins d'enquête dans trois champs d'activités, soit la discipline, l'état de santé des professionnels et l'exercice illégal.

Tableau 1: **Origine des demandes pour l'année 1985-1986**

Code		Nombre	%
01	Du public, d'un bénéficiaire, un membre de sa famille ou un avocat	49	10.0
02	D'une directrice des soins infirmiers	30	6.0
03	D'une infirmière membre	30	6.0
04	D'un autre professionnel de la santé (médecin, pharmacien, dentiste) ou d'une autre corporation professionnelle	7	1.4
05	D'un établissement (C.H., C.H.S.P., C.L.S.C., C.S.S., C.A.) (D.G., D.R.H., D.S.P.)	5	1.0
08	Bureau de l'Ordre, Comité administratif, présidente ou directrice générale et secrétaire de l'O.I.I.Q.	5	1.0
09	Du Comité ou Service de l'inspection professionnelle	6	1.2
10	Du Service de l'admission à la profession	38	7.7
11	Du Service de la comptabilité	15	3.0
12	Autres services du siège social ou Bureau du syndic ou organisme syndical	295	60.6
13	D'une agence de placement	6	1.2
14	Du Service de l'agrément provincial	2	0.5

La discipline

Au cours de l'exercice financier, le Bureau du syndic a fait enquête à l'effet qu'un membre aurait commis un acte dérogatoire au Code de déontologie ou à un autre règlement qui le régit.

Conformément à l'article 122 du Code des professions, la syndic et les syndics adjointes ont logé 13 plaintes au secrétaire du Comité de discipline.

Nous vous reportons au rapport du Comité de discipline pour en connaître la nature ainsi que les sanctions imposées.

Au 31 mars 1986, le bilan des activités relativement aux dossiers disciplinaires est le suivant:

- Nombre de dossiers en cours au 31 mars 1985 — 139
- Dossiers ouverts — 69
- Dossiers fermés — 114
- Nombre de dossiers en cours au 31 mars 1986 — 94

Tableau 2: **Nature des problèmes étudiés**

Code		Nombre	%
04	Erreur de médicament	3	2.0
05	Toxicomanie	12	8.5
06	Alcoolisme	6	4.5
08	Abandon de service	35	25.0
09	Violation du secret professionnel	3	2.0
20	Problème de comportement et d'attitude	83	58.0

N.B.: Plus d'un problème est souvent étudié par dossier

Tableau 3: **Motifs de fermeture**

Code		Nombre	%
01	Avis du syndic	29	32.0
02	Absence de preuve	3	3.0
04	Aucun acte dérogatoire	8	9.0
05	Jugement du Comité de discipline	41	45.0
07	Autres	3	3.0
08	Transfert dans un autre champ d'activité	1	1.0
09	N'exerce pas ou plus	4	4.0
10	Réhabilité	3	3.0

L'état de santé des professionnels

Lorsqu'un membre ou une personne qui demande son inscription au tableau de l'Ordre présente un état physique ou psychique incompatibles avec l'exercice de sa profession, le Bureau du syndic doit faire enquête.

Au terme de l'année financière, le profil des dossiers traités se présente ainsi:

- Nombre de dossiers en cours au 31 mars 1985 15
- Dossiers ouverts 18
- Dossiers fermés 16
- Nombre de dossiers en cours au 31 mars 1986 17

Tableau 4: **Origine des demandes**

Code		Nombre	%
02	D'une directrice des soins infirmiers	4	22.0
03	D'une infirmière membre	4	22.0
05	D'un établissement (C.H., C.H.S.P., C.L.S.C., C.S.S., C.A.) (D.G., D.R.H., D.S.P.)	1	5.0
12	Bureau du syndic	8	46.0
13	Agence de placement	1	5.0

Tableau 5: **Motifs de fermeture**

Code		Nombre	%
15	Avis du syndic	2	12.0
17	N'exerce pas ou plus	5	31.0
18	Décision du Comité administratif	7	44.0
21	Absence ou preuve insuffisante	1	6.5
26	Situation corrigée	1	6.5

L'exercice illégal

Le Bureau du syndic a connu, au cours de l'année financière 1985-1986, un essor considérable dans le traitement des dossiers en matière d'exercice illégal.

Une attention particulière a été apportée à la mise en place d'un mécanisme de contrôle, afin de vérifier l'application de l'article 86 1) du Code des professions quant au non-paiement de la cotisation annuelle par les membres. C'est ainsi que prit naissance le projet «RPCA» (Retard dans le paiement de la cotisation annuelle).

Le traitement des dossiers s'est fait en deux étapes. Dans un premier temps, toute personne radiée au 1er avril qui fournissait une raison acceptable à son retard a été retirée de la liste. Dans un second temps, un dossier était ouvert pour fins d'enquête concernant les personnes qui exerçaient sans être inscrites au tableau de l'Ordre ou qui n'avaient pas répondu à un avis du syndic.

Par ailleurs, certaines réflexions ont été amorcées quant aux orientations possibles en matière d'exercice illégal par des personnes qui ne détiennent pas de permis et exercent la profession d'infirmière.

Au terme de cette année, les activités en exercice illégal peuvent se résumer ainsi:

- Nombre de dossiers en cours au 31 mars 1985 — 77
- Dossiers ouverts — 331
- Dossiers fermés — 352
- Nombre de dossiers en cours au 31 mars 1986 — 56

Suite à une enquête conduite par les syndics, onze dossiers ont été portés à l'attention du Comité administratif: six autorisations ont été données pour poursuite en exercice illégal à la Cour des sessions de la paix, et cinq radiations du tableau de l'Ordre ont été prononcées pour défaut de ne pas avoir versé dans les délais requis la cotisation annuelle (chèque sans provision).

Poursuites en exercice illégal

Cinq pour retard de paiement de cotisation annuelle.

Une pour usurpation du titre.

Amendes imposées

Usurpation du titre	800 $
Retard dans paiement de cotisation	400 $
	600 $
	800 $
	1 000 $
	2 000 $
Total	5 600 $

Tableau 6: **Nature des problèmes étudiés et traités**

Code		Dossiers étudiés	Dossiers ouverts
03	Publicité	—	1
11	Assurance-responsabilité professionnelle non payée	136	3
14	Retour bancaire (chèque sans provision)	80	23
15	Retard dans le paiement de la cotisation annuelle	410	305
17	Usurpation du titre	—	6
18	Personne ayant un permis non approprié – permis temporaire expiré	—	1
19	Personne exerçant sans permis	—	16

Tableau 7: **Motifs de fermeture**

Code		Nombre	%
25	Avis du syndic	29	8.0
26	Situation corrigée	67	18.7
27	Absence de preuve	12	3.3
28	Prescription	3	0.8
29	Ne travaille plus	25	6.9
30	Sans emploi	12	3.3
31	Retraité	21	5.8
32	Congé de maternité	11	3.0
33	Congé d'études ou année sabbatique	11	3.0
34	Hors Québec / hors province	54	15.0
35	Hors Québec / hors pays	34	9.4
36	Congé de maladie	11	3.0
37	Décédé	1	0.2
38	Exerce dans une institution fédérale	13	3.6
39	Autres (adresse inconnue)	42	13.4
40	Amende acquittée	6	1.6

Conclusion

Au cours de l'année financière 1985-1986, le Bureau du syndic a connu une croissance importante de ses activités. Les demandes d'enquête ont augmenté de 77% en 1985, comparativement à 1984.

Quant au traitement des dossiers en matière disciplinaire, nous notons une croissance globale de 41% des activités. L'étude des problèmes d'état de santé chez les professionnels, de 1984 à 1985, a aussi augmenté de plus de 10%.

Grâce aux infirmières qui acceptent de fournir aux syndics leur expertise dans un dossier particulier en matière disciplinaire, le Bureau du syndic a su mieux apprécier l'étude des demandes qui lui sont soumises relativement à la conduite professionnelle des infirmières.

Il importe de souligner le succès du traitement des dossiers en exercice illégal relativement au retard de paiement de la cotisation annuelle qui a marqué l'année 1985. La réalisation d'un tel projet, qui a commandé huit mois et plus de minutieux préparatifs, est grandement attribuable à la conjonction du savoir-faire et des énergies de l'équipe du Bureau du syndic.

Par ailleurs, le Bureau du syndic continue de donner au public des informations relativement à l'exercice de la profession d'infirmière, et aux infirmières des opinions quant à leurs obligations déontologiques et leurs responsabilités professionnelles.

La syndic,
Nicole Corbin, inf., M.B.A.

Rapport des comités du Bureau

Comité de discipline

Liste des membres du comité

Le premier paragraphe de l'article 117 du Code des professions prescrit que le comité est formé d'au moins trois membres dont un président, ce dernier étant désigné par le gouvernement du Québec après consultation du Barreau, parmi les avocats ayant au moins dix années de pratique. Au moins deux autres membres sont désignés par le Bureau de la corporation parmi les membres de celle-ci.

Au 1er avril 1985, Me Jacques Cantin a poursuivi son premier mandat à titre de président du Comité de discipline de l'Ordre et ce, jusqu'au 1er janvier 1986, le tout conformément au décret 1981-84 du 5 septembre 1984. Le mandat de Me Jacques Cantin s'étant terminé le 1er janvier 1986, soulignons que le gouvernement, au 31 mars 1986, n'avait toujours pas désigné un nouveau président du Comité de discipline de l'Ordre.

Rappelons enfin qu'au terme de son mandat (1er janvier 1984), Me Pierre Jasmin a poursuivi et terminé ses fonctions de président du Comité de discipline au cours de l'année financière 1985-86 en regard des plaintes dont il était saisi au 1er janvier 1984.

Par ailleurs, du 1er avril au 30 novembre 1985, la liste des membres du comité désignés par le Bureau s'établit comme suit:

Infirmière cadre

Membre:

Céline Charland	(1er mandat)

Membres suppléants:

Richard Larouche	(1er mandat)
Denise René	(1er mandat)
François Roy	(2e mandat)

Infirmière soignante

Membre:

Odette Magnan	(2e mandat)

Membres suppléants:

Nicole Guimond	(2e mandat)
Sylvie Lauzon	(1er mandat)
Marie Legault	(1er mandat)
Ginette Forest	(1er mandat)

De nouvelles nominations eurent lieu lors du Bureau des 16 et 17 octobre 1985, pour la période du 1er décembre 1985 au 30 novembre 1987. En conséquence, la liste des membres désignés par le Bureau entre le 1er décembre 1985 et le 31 mars 1986 s'établit comme suit:

Infirmière cadre

Membre:

Céline Charland	(2e mandat)

Membres suppléants:

Denise René	(1er mandat)
Richard Larouche	(1er mandat)

Infirmière soignante

Membre:

Nicole Guimond	(1er mandat)

Membres suppléants:

Claire Mancini-Bélanger	(1er mandat)
Nicole G. Besnier	(1er mandat)

Nombre de journées d'audition du comité

Au cours de l'année financière 1985-1986, le comité a siégé un total de 16 jours concernant 15 plaintes.

Parmi ces 16 jours d'audition, cinq eurent lieu à l'extérieur de la région de Montréal, soit dans les régions suivantes:

- région de Québec (Rive-Nord) (3)
- région du Saguenay/Lac St-Jean (2)

Nombre de plaintes reçues

Au cours de l'année financière 1985-1986, le secrétaire du Comité de discipline a reçu 13 nouvelles plaintes qui sont venues s'ajouter aux 45 plaintes pendantes devant le Comité de discipline au début de l'année financière. Au 31 mars 1986, 17 plaintes étaient toujours pendantes devant le Comité de discipline.

Nature des plaintes reçues
(du 1er avril 1985 au 31 mars 1986)

Compte tenu qu'une plainte peut comporter plusieurs chefs d'accusation, chacun de ces chefs d'accusation pouvant référer à l'une ou l'autre des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les infirmières et infirmiers ou des règlements adoptés conformément audit Code ou à ladite Loi, nous avons relevé, dans les paragraphes qui suivent, toutes les dispositions réglementaires ou légales ayant été formulées dans chaque plainte, et ce, chaque fois qu'un chef d'accusation en regard de l'une ou l'autre de ces dispositions a été allégué dans l'une ou l'autre des 13 plaintes reçues au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1986:

- 68 chefs d'accusation contenus dans 6 des 13 plaintes déposées au cours de l'année financière alléguaient une infraction au fait, pour une infirmière ou un infirmier, d'avoir contrevenu au paragraphe (b) de l'article 4.01.01 du Règlement concernant le Code de déontologie de la profession, soit:

  «4.01.01

  b) Exercer sa profession alors qu'il est sous l'influence de boissons alcooliques, de stupéfiants, d'hallucinogènes, de préparations narcotiques ou anesthésiques, ou de toute autre substance pouvant produire l'ivresse, l'affaiblissement ou la perturbation des facultés ou l'inconscience.»

- 83 chefs d'accusation contenus dans 6 des 13 plaintes déposées au cours de l'année financière alléguaient une infraction au fait, pour une infirmière ou un infirmier, d'avoir contrevenu au paragraphe (c) de l'article 4.01.01 du Règlement concernant le Code de déontologie de la profession, soit:

  «4.01.01

  c) S'approprier des stupéfiants, une préparation narcotique ou anesthésique, des fournitures de tout genre ou tout autre bien appartenant à son employeur ou à un client.»

- Un chef d'accusation contenu dans 1 des 13 plaintes déposées au cours de l'année financière alléguait une infraction au fait, pour une infirmière ou un infirmier, d'avoir contrevenu au paragraphe (f) de l'article 4.01.01 du Règlement concernant le Code de déontologie de la profession, soit:

  «4.01.01

  f) Abandonner volontairement et sans raison suffisante un client nécessitant une surveillance ou refuser sans raison suffisante de fournir des soins et sans s'assurer d'une relève compétente dans le cas où il peut raisonnablement assurer une telle relève.»

- 22 chefs d'accusation contenus dans 8 des 13 plaintes déposées au cours de l'année financière alléguaient une infraction au fait, pour une infirmière ou un infirmier, d'avoir contrevenu au paragraphe (g) de l'article 4.01.01 du Règlement concernant le Code de déontologie de la profession, soit:

  «4.01.01

  g) Poser un acte ou avoir un comportement qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession.»

- 44 chefs d'accusation contenus dans 8 des 13 plaintes déposées au cours de l'année financière alléguaient une infraction au fait, pour une infirmière ou un infirmier, d'avoir contrevenu au paragraphe (h) de l'article 4.01.01 du Règlement concernant le Code de déontologie de la profession, soit:

  «4.01.01

  h) Inscrire des données fausses dans le dossier du client ou insérer des notes sous la signature d'autrui.»

- Deux chefs d'accusation contenus dans 2 des 13 plaintes déposées au cours de l'année financière étaient portés en vertu de l'article 155 du Code des professions, soit:

  «155.

  Le syndic ou un syndic adjoint d'une corporation saisit le Comité de discipline, par voie de plainte, de toute décision définitive d'un tribunal canadien déclarant un professionnel coupable d'un acte criminel qui peut faire l'objet d'une poursuite par voie de mise en accusation seulement.

  Le comité est tenu d'accepter la copie dûment certifiée de la décision judiciaire comme preuve de culpabilité et peut prononcer l'une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 156.

  Le présent article s'applique aussi à toute décision d'un tribunal étranger déclarant un professionnel coupable d'un acte qui, s'il avait été commis au Canada, aurait pu faire l'objet d'une poursuite par voie de mise en accusation seulement.»

Nombre de plaintes rejetées

En regard des plaintes reçues au cours de l'année financière se terminant au 31 mars 1986

Des 13 nouvelles plaintes reçues par le secrétaire du comité au cours de l'année financière 1985-1986, le comité avait rendu au 31 mars 1986 une décision quant à la sanction dans une plainte.

Par ailleurs, au 31 mars 1986, le comité avait pris en délibéré sa décision quant à la sanction dans 3 plaintes.

Enfin, à pareille date, 9 plaintes n'étaient toujours pas fixées pour audition.

Ainsi, des 13 nouvelles plaintes reçues par le secrétaire du comité pour l'année financière 1985-1986, aucune n'était rejetée au 31 mars 1986.

En regard des plaintes pendantes devant le Comité de discipline au début de l'année financière 1985-1986

Des 45 plaintes pendantes devant le comité au 1er avril 1985, celui-ci avait rendu au 31 mars 1986:

- une décision quant à la sanction dans 39 plaintes;
- une décision quant à la culpabilité dans 4 plaintes;
- une plainte fit l'objet d'un désistement.

Par ailleurs, au 31 mars 1986, le comité avec pris en délibéré sa décision quant à la culpabilité dans une plainte.

Ainsi, des 45 plaintes pendantes devant le comité le 1er avril 1985, aucune plainte n'était rejetée au 31 mars 1986, une plainte ayant fait l'objet d'un désistement.

Nombre et nature des sanctions imposées

Le Comité de discipline peut imposer une ou plusieurs sanctions se rapportant à chaque chef d'accusation que peut contenir une plainte et dont la culpabilité aurait été retenue. Ainsi, si une plainte contient deux chefs d'accusation, le comité peut imposer une réprimande sous le premier chef et une réprimande sous le deuxième chef.

Or, aux fins du présent rapport, nous avons compté ces sanctions comme ne constituant qu'une seule réprimande à l'endroit d'un membre afin de fournir un tableau plus fidèle de la réalité. Il en va de même pour les autres sanctions de même nature imposées à un même membre, peu importe le nombre de chefs d'accusation contenus dans la plainte.

Par contre, le comité peut, par exemple, imposer à un membre à la fois une réprimande et une radiation temporaire sous un même chef d'accusation. À cet égard, il est évident que nous avons relevé chacune des sanctions de différente nature qui a pu être imposée par le comité en regard de chaque chef d'accusation contenu dans une plainte.

Du nombre et de la nature des sanctions imposées en regard des plaintes reçues au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1986

Une plainte parmi celles reçues au cours de l'année financière 1985-1986 fit l'objet d'une décision quant à la sanction au cours de cette même année. Le membre concerné se vit imposer une radiation temporaire de six mois.

Du nombre et de la nature des sanctions imposées en regard des plaintes pendantes devant le comité au début de l'année financière 1985-1986

Trente-neuf plaintes parmi celles déjà pendantes devant le comité au début de l'année financière 1985-1986 firent l'objet de décisions quant à la sanction au cours de cette même année.

De ce nombre, le comité imposa à six membres une radiation temporaire de six mois (2 membres), trois mois (1 membre), un mois (1 membre), une semaine (1 membre) et un jour (1 membre) respectivement assortie d'une réprimande dans deux de ces cas. Les 33 autres membres firent l'objet d'une réprimande de la part du comité.

Appel au Tribunal des professions

Au 1er avril 1985, rappelons qu'un appel était toujours pendant devant le Tribunal des professions. Le 10 octobre 1985, le Tribunal des professions accueillait cet appel et modifiait la sanction imposée à l'appelante en une radiation de trois semaines.

Par ailleurs, deux requêtes en appel furent déposées au Greffe du Tribunal des professions au cours de l'année financière 1985-1986. Au 31 mars 1986, aucune décision n'avait été rendue en regard de ces deux dossiers.

Requête pour émission d'un bref d'évocation devant la Cour supérieure

Une requête pour l'émission d'un bref d'évocation produite au cours de l'année financière 1980-1981 faisant suite à une décision d'une radiation de 10 ans rendue par le Tribunal des professions au cours de cette même année était toujours pendante devant la Cour supérieure au 31 mars 1986.

Le secrétaire du comité,
Me Pierre Bourbonnais

Comité d'inspection professionnelle

Membres du comité 1985-1986

Doris Custeau, présidente, Montréal (mandat 1985-1987)
Lise Bélanger, Granby (mandat 1985-1987)
Suzanne Couët, St-Lambert (mandat 1984-1986)
Clothilde Gingras, Sherbrooke (mandat 1984-1986)
Marie Trousdell, Sherbrooke (mandat 1984-1986)

Membres substituts - mandat 1984-1986

Louise Dozois, Montréal
Marie-Thérèse Leduc, Abitibi/Témiscamingue
Ghyslaine B. Lévesque, Côte-Nord/Nouveau-Québec
Françoise Tremblay, Saguenay/Lac St-Jean
Marguerite B. Tremblay, Québec

Réunions du comité

Le comité a tenu:
- cinq réunions courantes de deux jours
- cinq réunions courantes d'une journée

pour un total de 15 jours de réunions.

Programme annuel

Le Bureau de l'Ordre a approuvé le Programme annuel de surveillance générale pour l'année 1985-1986, tel que proposé par le Comité d'inspection professionnelle.

Activités reliées au programme de surveillance générale

Rapports de visites étudiés par le comité

Le tableau ci-dessous illustre les rapports étudiés par le comité selon la catégorie de centres et la région. Ces 98 rapports font suite aux visites effectuées dans le cadre du programme régulier, à celles faites sur demande ainsi qu'à celles du projet spécial de visites en centres d'accueil d'hébergement.

Région	Centre					Total
	Programme régulier				Projet spécial	
	CHCD	CHLD	CAH	Clinique	CAH	
Bas St-Laurent/Gaspésie/ Iles-de-la-Madeleine - 01	—	—	—	—	5	5
Saguenay/Lac St-Jean - 02	—	—	—	—	2	2
Québec (Rive-Nord) - 03	7	1*	1*	—	2	11
Québec (Rive-Sud) - 04	3	1*	1	—	12	17
Mauricie/Bois-Francs - 05	—	—	—	—	3	3
Estrie - 06	—	—	—	—	5	5
St-Jean/Valleyfield/Granby - 07	—	—	—	—	4	4
Rive-Sud de Montréal - 08	—	—	—	—	3	3
Laurentides/Lanaudière - 09	6	—	—	—	7	13
Outaouais - 10	6	—	—	—	5	11
Montréal - 11	—	—	3 - 3*	1*	7	14
Abitibi/Témiscamingue - 12	6	—	—	—	2	8
Côte-Nord/Nouveau-Québec - 13	—	—	—	—	2	2
Total	28	2*	4 - 4*	1*	59	98

*Centres visités sur demande.

Le projet spécial de visites de 80 centres d'accueil d'hébergement, commencé en 1984, s'est terminé avec l'étude des 59 rapports mentionnés au tableau. Parmi les 80 centres, 65 recevaient leur deuxième visite. Dans plusieurs de ces rapports, le comité a été en mesure de constater des améliorations importantes dans l'exercice de la profession en tenant compte de l'alourdissement de la clientèle et du manque évident d'infirmières.

Suivi des dossiers

Le comité, lors de l'étude des rapports des visites, établit les modalités de suivi qui peuvent être un plan d'action dans les quelques mois à venir ou un rapport de réalisation dans un an. L'étude des 98 rapports de visites a donné lieu à 16 plans d'action et 82 rapports de réalisation.

Le comité a, par ailleurs, reçu 46 rapports de réalisation jugés satisfaisants et a étudié 20 plans d'action ainsi que le rapport de quatre visites de relance.

Rencontres régionales

Les rapports synthèses de l'ensemble des visites effectuées dans trois régions ont été rédigés et présentés au Comité administratif et au Bureau de l'Ordre. Ces régions sont: Mauricie/Bois-Francs, Saguenay/Lac St-Jean et Québec (Rive-Sud). Les rencontres avec les membres des deux premières régions ont eu lieu le 19 juin et le 25 septembre 1985, alors que la rencontre de Québec (Rive-Sud) est prévue le 18 juin 1986.

Les rencontres régionales permettent d'échanger et de discuter, avec les personnes concernées, des recommandations émises aux infirmières des différents centres suite à la visite d'inspection professionnelle. C'est aussi le moment privilégié pour expliquer le rôle du Comité d'inspection professionnelle. Cette année, les membres du comité ont discuté avec les personnes présentes des possibilités de formation en cours d'emploi dans un contexte de compressions budgétaires.

La présidente du comité,
Doris Custeau, inf., M.Sc.Inf.

Comité des examinateurs

Le Comité des examinateurs a tenu trois réunions pendant l'exercice financier de l'Ordre du 1er avril 1985 au 31 mars 1986.

Les membres élus par le Bureau représentant les divers milieux cliniques ainsi que les milieux de l'enseignement infirmier, collégial et universitaire sont:
Henriette Champagne, présidente
Claudette Dulac
Dolores Plourde-Duong
Lucie Guyot Halleux
Gilles Lamontagne
Monique Lussier
Hélène Patenaude

Marcelle Monette, chef du Service aux étudiantes au siège social de l'O.I.I.Q., a agi comme personne-ressource à ce comité jusqu'au moment de son départ, en août 1985. Carmen Bertrand, coordonnatrice du Service de l'admission à la profession, a pris la relève.

Les membres du comité procédèrent à l'analyse des rapports des résultats d'examens de deux séances de l'examen à l'admission à la profession.

Une session d'examen a été tenue les 7 et 8 août 1985, dans les cinq centres suivants: Montréal, Québec, Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski.

Un total de 1 721 candidates se sont présentées à cette session d'examen, dont 1 552 provenaient du milieu collégial, 151 du milieu universitaire et 18 de l'étranger.

Secteur francophone
1 388 candidates inscrites une première fois et 100 candidates en reprise

Secteur anglophone
190 candidates inscrites une première fois et 33 candidates en reprise

La deuxième session a été tenue les 22 et 23 janvier 1986 au collège de Rosemont à Montréal.

Les candidates présentes étaient au nombre de 511.

Secteur francophone
416 candidates réparties comme suit:
- 280 candidates inscrites une première fois
- 136 candidates en reprise

Secteur anglophone
95 candidates réparties comme suit:
- 39 candidates inscrites une première fois
- 56 candidates en reprise

Les membres du comité se sont penchés sur la possibilité de présenter aux institutions d'enseignement les pourcentages de réussite à l'examen d'admission à la profession exprimés en rangs centiles pour l'ensemble des institutions d'enseignement du Québec pour les sessions d'examen d'hiver et d'été 1983, 1984 et 1985.

Ce document devrait permettre aux institutions d'enseignement de comparer leur pourcentage de réussite à l'examen d'admission à la profession par rapport à l'ensemble des institutions d'enseignement au Québec.

La présidente du comité,
Henriette Champagne, inf., M. Ed.

Comité des bourses d'études

Le Comité des bourses d'études s'est réuni le 10 mai 1985. Les membres du comité étaient:
Hélène Viau, présidente
Madeleine Guiral
Clémentine Michaud
Marie Normand
Anita Pelletier

À ces membres, s'est jointe Marcelle Monette, chef du Service aux étudiantes et responsable de ce comité.

Bourses O.I.I.Q.

Le comité avait pour mandat de distribuer 63 000 $ en bourses, lequel montant fut réparti en sept bourses de 9 000 $.

Trente-huit demandes de bourses ont été évaluées par le comité, et les candidates suivantes furent recommandées au Bureau:
Danielle Bellemare
Thérèse Cmikiewicz
Nancy Grant
Manon Lachapelle
Sylvie Lauzon
Linda Norman
Maureen Parnell-Sloan

Les récipiendaires étudient au niveau de la maîtrise en sciences infirmières.

Bourses 3M

Chaque année, la compagnie 3M offre trois bourses d'études au Conseil international des infirmières (C.I.I.). Le Comité des bourses a recommandé au Bureau d'appuyer la candidature de Donna Joanne Kettyle auprès de l'A.I.I.C. pour la bourse 3M.

Bourses F.I.I.C.

La Fondation des infirmières et infirmiers du Canada (F.I.I.C.) octroie chaque année, au Canada, douze bourses de 1 500 $. Après étude des dossiers, le Comité des bourses a recommandé au Bureau les dossiers de Pauline Soucy et Lucie Banville à la F.I.I.C.

La présidente du comité,
Hélène Viau, inf., B.Sc. Inf.

Comité de sélection du récipiendaire de l'Insigne du mérite de l'Ordre

Le comité a tenu sa réunion le 3 septembre 1985, au siège social de l'O.I.I.Q. Les membres étaient:
Marie-Paule Grégoire, présidente
Colombe Doucet (28/05/85)
Margaret Hooton
Francine Mathieu-Jacques [03/09/85]
Roger de C. Nantel
Françoise Therrien
Thérèse Guimond, directrice générale et secrétaire *ex officio*

Les dossiers des personnes dont la candidature avait été soumise ont été étudiés. Les membres ont recommandé au Bureau de l'O.I.I.Q. de décorer l'une de ces personnes lors de l'assemblée générale de 1985.

De plus, le comité a examiné la demande du Bureau de l'O.I.I.Q. d'étudier comment les corporations régionales pourraient honorer des infirmières tout en protégeant le caractère unique de la décoration de l'Ordre. Les membres ont recommandé que la corporation régionale décerne à "l'Infirmière de l'année" un parchemin ou un médaillon de bronze, ou les deux. Le médaillon pourrait avoir diverses formes et reproduire le logo de l'O.I.I.Q., le nom de la personne décorée et l'année de la remise de la décoration.

En réponse à la demande du Bureau de lui faire des recommandations de candidatures pour le prix Léon-Gérin 1986, les membres ont proposé le nom de quatre personnes déjà décorées de l'Insigne du mérite de l'Ordre.

Enfin, les membres ont souhaité que les dossiers des candidates à la décoration de l'Insigne du mérite de l'Ordre soient le plus éclairant possible quant aux réalisations marquantes de ces personnes. Ils sont d'avis que cette décoration doit refléter les valeurs humanitaires de la profession d'infirmière et constituer une source d'émulation pour l'ensemble des membres de l'O.I.I.Q.

La présidente du comité,
Marie-Paule Grégoire, inf., M.N.

[ ] date d'arrivée
( ) date de départ

Comité de la condition féminine

Mandat du comité

Le mandat du comité consiste à:
- identifier des situations problématiques reliées à la santé des femmes qui pourraient être l'objet d'une intervention de l'Ordre, compte tenu de son mandat d'assurer la protection du public et la qualité des soins prodigués par ses membres;
- faire des recommandations au Bureau sur les dossiers étudiés de façon à favoriser l'implication et la visibilité de l'Ordre en regard des aspects reliés au maintien, à l'amélioration et à la promotion de la santé des femmes;
- étudier tout dossier relatif à la condition féminine, sur demande des membres du Bureau.

Membres du comité

Du 1er avril 1985 au 31 mars 1986, le comité se composait ainsi:

en qualité de membre du Bureau:
Marie-Reine Laberge

en qualité de membres de l'Ordre:
Claire Catellier, présidente
Colette Gendron
Denise Lacasse
Jocelyne Nelligan

Louiselle Bouffard a agi comme secrétaire du comité en qualité de membre du personnel du siège social et Carole Beaulieu comme secrétaire de réunion.

Nombre de réunions

Au cours de l'année financière 1985-1986, le comité a tenu quatre réunions courantes d'une journée.

Nombre et nature des dossiers étudiés

Pendant cette troisième année d'activité, les membres du comité ont travaillé sur les onze dossiers suivants:

1. Santé des femmes en périnatalité
   1.1 Sages-femmes
2. Utilisation non sexiste du langage
3. Mutilations sexuelles infligées aux femmes
4. Santé des femmes en milieu carcéral
5. Santé et sécurité des femmes au travail
   5.1 Retrait préventif
   5.2 Accès au travail
6. Formation infirmière
   6.1 Participation des femmes en science et technologie
7. Violence faite aux femmes
   7.1 Une politique d'aide aux femmes violentées
   7.2 Trousse médico-légale pour les victimes d'agression sexuelle
   7.3 Maisons d'hébergement pour femmes
   7.4 Brochure d'information sur la problématique de la violence conjugale
   7.5 Politique d'intervention - ministère de la Justice
8. Politique familiale
9. Services de garde à l'enfant
10. Santé des femmes âgées
11. Partenaires réelles - Décision 85
    Conférence nationale sur la sécurité économique des Québécoises.

Lorsque nécessaire, et conformément au mandat du comité, des recommandations ont été formulées à l'intention des membres du Bureau.

Aussi, nous avons continué à déposer toutes les bibliographies et tous les documents concernant ces dossiers au Centre de documentation de l'Ordre.

La présidente du comité,
Claire Catellier, inf., M.N.

Comité de la politique linguistique

Le Comité de la politique linguistique s'est réuni une fois au cours de l'année financière 1985-1986.

Les membres formant ce comité sont:
David Paulhus, président
Jacqueline Dupré-Faucher
Germaine Preston

Le mandat de ce comité consiste à:
- étudier tout problème relatif à l'application de la politique linguistique de l'O.I.I.Q.;
- entendre, à sa discrétion, toute partie qui désire être entendue concernant la politique linguistique de l'O.I.I.Q.;
- faire des recommandations au Bureau concernant les modifications jugées nécessaires à la politique linguistique.

La réunion tenue le 19 mars 1986 avait pour but principal de discuter de la bonne utilisation de ce comité par le Bureau de l'O.I.I.Q.

Pour ce faire, il fut décidé d'analyser les procès-verbaux du comité depuis sa création et d'en discuter lors d'une prochaine réunion en mai 1986.

Durant les années 1984 à 1986, il n'y eut aucune plainte ou demande de rencontre avec le comité présentée par les membres de l'Ordre. Le comité eut donc une tâche brève et facile.

Le président du comité,
David Paulhus, inf., B. Sc.

Comité *ad hoc* sur l'analyse de la situation des infirmières et infirmiers de la Côte-Nord/Nouveau-Québec

Membres du comité:

Thérèse Guimond,
agissant à titre de présidente d'office du comité;

Gilberte Bégin,
de la région de la Baie d'Ungava, Nouveau-Québec;

Ghislaine Boilard,
en remplacement de *Nicole Beaudin*
de la région de la Baie d'Hudson, Nouveau-Québec (cette dernière étant retenue à Poste-de-la-Baleine);

Chantal de Verteuil,
représentante du conseil de la section de la Côte-Nord/Nouveau-Québec;

Marjolaine F. Pelletier,
de la région de la Baie James, Nouveau-Québec;

Germaine Preston,
représentante du conseil de la section du Saguenay/Lac St-Jean;

Pierre Bourbonnais,
personne-ressource sans droit de vote.

Le 26 septembre 1985, les membres se sont réunis au siège social de l'Ordre pour "étudier les problèmes spécifiques des infirmières de la région de la Côte-Nord/Nouveau-Québec à la lumière notamment des difficultés soulevées dans leur rapport" (cf: rapport de la Corporation des infirmières et infirmiers de la région de la Côte-Nord/Nouveau-Québec, intitulé *Participation et contraintes Côte-Nord/Nouveau-Québec*, Annexe A du rapport final du Comité *ad hoc* sur la législation, pp. A-43 à A-59).

Dans un premier temps, le comité a cherché à dresser un tableau général de la région de la Côte-Nord/Nouveau Québec:
- les régions administratives et leur étendue;
- le nombre d'infirmières y travaillant et les lieux de travail;
- les réseaux de communication existants:
  - réseaux de transport aérien;
  - réseaux administratifs.

Dans un second temps, le comité a identifié les problèmes suivants:
- difficultés reliées aux communications aériennes du Nouveau-Québec vers la Côte-Nord;
- dispersion et isolement des infirmières sur le territoire du Nouveau-Québec et de la Basse Côte-Nord;
- discontinuité dans le réseau personnes-relais, mis sur pied par le conseil de la corporation, reliée à la mobilité du personnel;
- conservation de leur adresse du "Sud" par les infirmières travaillant momentanément dans ces régions du Nord.

Enfin, le comité s'est interrogé sur la pertinence du lien entre la région de la Côte-Nord et celle du Nouveau-Québec.

Le comité a formulé certaines voies de solution aux difficultés déjà identifiées et les a portées à l'attention des membres du Bureau de l'Ordre, conscient de l'aspect financier qui pourrait éventuellement découler de l'une ou l'autre de ces voies de solution.

La présidente du comité,
Thérèse Guimond, inf., M.B.A.

Le personnel du siège social au 31 mars 1986

Administration générale de l'Ordre

GUIMOND, Thérèse	Directrice générale et secrétaire
LEFEBVRE CROUSSET, Marie-Berthe	Secrétaire administrative - Direction générale
LANGLAIS, Jeannine	Secrétaire d'assemblée
GROULX, Suzanne	Secrétaire administrative - Bureau de la présidente

Service juridique

BOURBONNAIS, Pierre	Conseiller juridique
LAHAIE, Simon	Avocat-conseil
LABADIE, Hazel	Secrétaire de direction
BOILARD, Madeleine	Secrétaire juridique

Service des relations publiques

DANTEN, Annie	Chef des relations publiques [1986.02.17]
LAURIN, Diane	Chef des relations publiques (1985.09.20)
DEMERS, Chantal	Secrétaire-relationniste [1986.03.10]
REID, Dominique	Secrétaire (1985.12.27)

Service de l'admission à la profession

LANGE SONDACK, Pierrette	Directrice du service et secrétaire adjointe
BERTRAND, Carmen	Coordonnatrice du Service de l'admission à la profession [1985.08.19]
JACOBS, Gertrude	Responsable du projet des archives de l'Ordre
TANGUAY, Cécile	Chargée de projets [1985.12.16]
GAGNÉ, Danielle B.	Secrétaire de direction
AUTHIER, Monique	Secrétaire

Service aux étudiantes

MONETTE, Marcelle	Chef du Service aux étudiantes (1985.08.13)
MARCOTTE, Christine	Responsable des dossiers des étudiantes
TESSIER, Ginette	Secrétaire
VIGNEAU, Lola	Secrétaire

( ) date de départ
[ ] date d'arrivée

Service des renseignements

LABELLE, Pierrette	Chef du Service des renseignements
DELORME, Antonia	Responsable aux dossiers
VIAL, Claudie	Responsable à la vérification
GILBERT, Joan	Préposée aux dossiers
HUOT, Françoise	Préposée aux dossiers
DAULT, Johanne	Secrétaire (congé sans solde de janvier 1986 à janvier 1987)
PAYANT, Gisèle	Secrétaire (en remplacement de Johanne Dault)

Bureau du syndic

CORBIN, Nicole	Syndic
BOJANOWSKI, Lorraine	Syndic adjointe [1985.04.10]
MORGAN, Madeleine	Syndic adjointe
ROY, Micheline	Syndic adjointe
LAJOIE-CÔTÉ, Louise	Secrétaire de direction
THERRIEN, Suzanne	Secrétaire

Service de l'inspection professionnelle

CHAGNON, Monique	Directrice
BESNER, Gisèle	Conseillère-enquêteure
DESJARDINS, Mariette	Conseillère-enquêteure
DOMINGUE, Claudette	Conseillère-enquêteure (1985.11.29)
DURIVAGE, Denise	Conseillère-enquêteure
HÉNAULT, Marie	Conseillère-enquêteure [1985.10.20]
LEGAULT, Jocelyne	Conseillère-enquêteure [1986.01.06]
LEMONDE, Manon	Conseillère-enquêteure
LÉVESQUE, Monique	Conseillère-enquêteure
THIBAULT, Céline	Conseillère-enquêteure
TREMBLAY, Lise	Conseillère-enquêteure
VIALLE-SOUBRANNE, Florita	Conseillère-enquêteure (congé d'études du 1er janvier au 31 décembre 1986)
D'AMOURS, Francine	Conseillère-enquêteure (temporaire)
PERRIN, Irène	Secrétaire de direction
BÉDARD MONTBLEAU, Céline	Secrétaire
DUPUIS, Danièle	Secrétaire
LAFERRIÈRE, Francine	Secrétaire [1985.06.10]
TRUDEAU, Louise	Secrétaire (temporaire) [1986.03.05]

Services professionnels

LAROSE, Odile	Directrice
	Directrice adjointe (poste vacant)
BOUFFARD, Louiselle	Conseillère
BUREAU, Céline	Conseillère [1985.11.25]
DUPLANTIE, Andrée	Conseillère [1985.11.25]
FONTAINE, Louise	Conseillère
FRÉCHETTE, France	Conseillère
GOULET CÔTÉ, Luce	Conseillère [1986.01.20]
HOULE, Madeleine	Conseillère [1986.01.20]
MAILLOUX, Murielle	Conseillère (1985.07.05)
MARTIN, Claire	Conseillère (1985.12.27)
POIRIER BEAUDIN, Jocelyne	Conseillère
LAVOIE, Danielle	Conseillère (temporaire)
GIRARD, Paulette	Conseillère (temporaire)
BEAULIEU, Carole	Secrétaire de direction
BABINEAU, Lise	Secrétaire
GADBOIS, Michèle	Secrétaire [1985.08.26]
MICHAUD, Louise	Secrétaire
AUSTIN, Jeanne	Responsable des dossiers d'actualisation
CÔTÉ, Sylvie A.	Stagiaire en administration (temporaire)

Revue Nursing Québec

RODRIGUE, Nicole	Rédactrice en chef [1985.08.19]
ISABELLE, Johanne	Rédactrice en chef (1985.06.18)

Centre de documentation

MAILHOT, Denise	Chef du Centre de documentation
DUMAS, Maryse	Bibliotechnicienne (année sabbatique du 30 août 1985 au 30 août 1986)
GENDRON, Diane	Bibliotechnicienne (temporaire, remplace Maryse Dumas)
MÉNARD, Lucie	Bibliotechnicienne

Services administratifs

LEDOUX, Déo	Directeur
DAOUST, Ginette	Secrétaire administrative

Service des ressources humaines

GUY, Georgette	Agent de personnel
PÉPIN, Carmen	Secrétaire

[redacted]

Service de la comptabilité

BERTRAND, Jean-Pierre	Chef du Service de la comptabilité
DURIVAGE, Diane	Assistante-comptable [1985.09.18]
BÉLANGER, Francine	Assistante-comptable (1985.06.21)
TURGEON, Renée	Préposée à la comptabilité générale [1986.02.03]
CORRIVEAU, Anne-Marie	Préposée à la comptabilité générale (1985.11.11)
DEMERS, Madeleine	Préposée aux achats et à la comptabilité
HÉBERT SAULNIER, Sylvie	Responsable des comptes à payer
RENAUD, Yvonne	Secrétaire

Service de traitement de texte

LUPIEN, Lynda	Responsable
GAGNON, Andrée-Lyne	Opératrice - temporaire [1986.02.03]

Service de la reprographie et du courrier

MONETTE, Teresa	Responsable
DECHAUX, Laurette	Préposée

Service de l'informatique

DELONGCHAMP, Claire	Chef de l'informatique (à contrat)
ALLARD, Diane	Responsable des opérations
BOURASSA, Nicole	Opératrice
HAMEL, Lise	Opératrice
ROY EYCHENE, Sylvie	Opératrice

Service d'accueil

RANGER, Pauline	Responsable
OTTAVI, Jeannine	Standardiste-réceptionniste (congé de maladie depuis le 15 juillet 1983)
GOUGEON, Claire	Standardiste-réceptionniste (temporaire, remplace Jeannine Ottavi)

Service de l'entretien de l'immeuble

MAJOR, Charles	Chef du Service de l'entretien
MARANDOLA, Salvatore	Préposé à l'entretien général
DOUGLAS, Cynthia	Préposée à l'entretien ménager

Organigramme

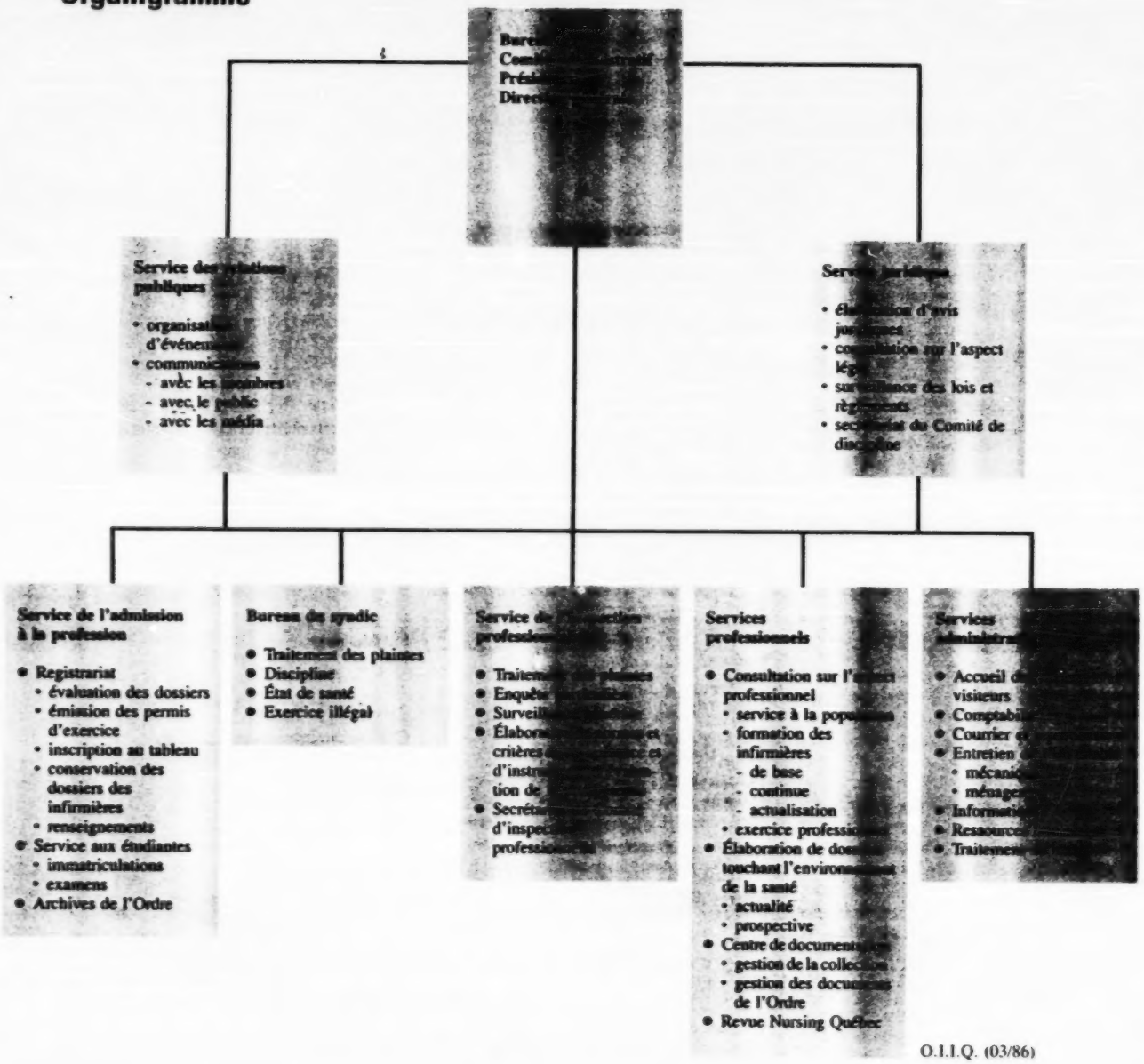

O.I.I.Q. (03/86)

Rapport de la directrice générale et secrétaire

Thérèse Guimond,
Directrice générale et secrétaire

Si l'on veut qualifier l'année, il faudrait, je crois, la caractériser d'année de renouvellement. En effet, nous avons accueilli dans notre équipe plusieurs nouvelles personnes, que ce soit de la profession infirmière ou autre, ou du personnel de soutien. Ces arrivées ont dicté des périodes d'initiation et d'intégration qui devraient donner, dès l'année qui vient, des résultats positifs.

Secondant la présidente et les membres du Bureau dans le champ spécifique de leur expertise, les membres du personnel du siège social ont travaillé à l'atteinte des objectifs fixés par l'organisme professionnel.

Animées par diverses demandes d'infirmières, nous pouvons affirmer que nous avons accru nos mécanismes de consultation auprès des membres et que nous avons eu plusieurs échanges avec des associations d'infirmières pour traiter de sujets spécifiques.

Dans tous les services, nous avons intensifié l'utilisation des technologies de la bureautique et nous avons mis sur pied quelques banques d'information qui facilitent les recherches et la production de rapports.

Nous avons aussi travaillé à "adoucir" l'application de certains de nos règlements et, à cet effet, nous avons été amenées à réviser des procédures, visant par là un meilleur service aux membres. Dans un temps de contraintes budgétaires, nous cherchons à ralentir l'ascension des coûts d'exploitation en fonction des obligations à respecter et des services à rendre à la population et aux membres. Nous rêvons toujours à l'année miracle où sera réalisé ce qui aura été prévu. Hélas! ce n'est pas encore pour cette année! Plusieurs dossiers sont en voie de production et devraient être présentés aux membres du Bureau au cours de la prochaine année: pratiques alternatives, plan stratégique, politique sur la formation continue, etc.

Je vous invite à prendre connaissance des rapports d'activités des services du siège social, lesquels, nous l'espérons, seront à votre satisfaction.

La directrice générale et
secrétaire de l'Ordre,

Thérèse Guimond

Thérèse Guimond, inf., M.B.A.

Service juridique

Discipline

Le conseiller juridique, en sa qualité de secrétaire du Comité de discipline, a assuré les fonctions inhérentes au secrétariat du Comité de discipline. Pour plus de détails concernant les activités de ce comité, on doit se référer au Rapport sur les activités du Comité de discipline au Bureau de l'Ordre (année financière du 1er avril 1985 au 31 mars 1986).

L'avocat-conseil, pour sa part, a été requis de représenter la syndic ou les syndics adjointes dans trois plaintes déposées au Comité de discipline au cours de l'exercice financier 1985-1986.

Réglementation

En regard des règlements des sections de l'Ordre

Le service a été maintes fois consulté sur l'application des règlements des corporations régionales. Il a en outre avisé les conseils de sections des régions de Québec (Rive-Sud), Québec (Rive-Nord), Mauricie/Bois-Francs, Rive-Sud de Montréal, Laurentides/Lanaudière ainsi que de l'Outaouais. Dans le cadre de l'article 31 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers, il a conseillé le Comité administratif en conséquence.

En regard des règlements du Bureau de l'Ordre

Après avoir soumis un Plan d'action en regard de chacune des recommandations de la deuxième partie du Rapport final du comité *ad hoc* sur la législation, approuvé par le Bureau de l'Ordre lors de sa réunion spéciale des 8 et 9 février 1985, le service a généralement assuré le suivi de ce dossier et fait les représentations nécessaires auprès de l'Office des professions du Québec.

Le 17 avril 1985, la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (C.P.I.I.A.Q.) inscrivait en appel le jugement rendu le 21 mars 1985 par l'Honorable Juge André Savoie, de la Cour supérieure pour le district de Montréal, déclarant irrecevable la Requête en jugement déclaratoire de cette corporation professionnelle. Le 19 mars 1986, la C.P.I.I.A.Q. produisait finalement son mémoire dans ce dossier. Rappelons que la C.P.I.I.A.Q. conteste la validité des articles 1.01 (h), 2.02 (a) et (b), 3.01, 3.02, 4.01, 4.02, 4.03, 4.04 et 6.01 (a) du Règlement sur les actes visés à l'article 36 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des infirmières ou des infirmiers (L.R.Q., c. I-8, r.1) ainsi que le paragraphe 7 de l'article 6 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (Décret 1320-84 du 6 juin 1984).

En regard de toute autre réglementation

Le service a collaboré entre autres à la formulation de l'avis de l'Ordre à l'Office des professions du Québec concernant la demande de constitution en corporation professionnelle de l'Association des sages-femmes du Québec ainsi qu'à la formulation de l'avis de l'Ordre sur le projet de règlement concernant la sélection des coroners permanents, à temps partiel et auxiliaires.

Mandats particuliers

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1986, les mandats particuliers qui furent confiés au Service juridique par l'un ou l'autre des services de l'Ordre ont été nombreux. Ils pouvaient aller de la simple consultation à une intervention précise dans un dossier donné, soit par un avis juridique, soit par quelque autre représentation adressée à qui de droit ou autrement. Notre intention n'est pas ici d'en dresser une nomenclature exhaustive, mais de signaler les dossiers les plus significatifs.

À la demande de la direction, le service a été appelé à conseiller les instances décisionnelles de l'Ordre dans le cadre du retrait de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec comme association membre de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (A.I.I.C.).

À la demande de la direction, le service a étudié le contrat concernant l'utilisation des examens du Service des examens de l'A.I.I.C., pour la période du 1er juillet 1985 au 1er juillet 1986. Il a formulé ses commentaires en conséquence quant aux droits et obligations de l'une ou l'autre des parties.

En matière d'assurance-responsabilité professionnelle, le service a été tout particulièrement impliqué dans l'étude des propositions de modification à la police d'assurance-responsabilité alors en cours. Il est intervenu à plusieurs reprises auprès du courtier suite à une augmentation de la prime ainsi qu'à de nouvelles conditions de la police proposée pour 1986-1987. Il a généralement assuré le suivi de ce dossier en collaboration avec les Services administratifs ainsi que le Service de l'admission à la profession.

En outre, le service a assuré la coordination du dossier sur les recommandations de l'Ordre relativement au Document de consultation concernant les dispositions inconciliables avec la Loi sur l'accès (secteur santé et services sociaux), ainsi que sur les représentations de l'Ordre devant la Commission sur l'accès à l'information.

Il a également formulé ses commentaires concernant certaines dispositions du Code des professions inconciliables avec la Charte des droits et libertés de la personne.

De plus, il a régulièrement avisé le Comité administratif de l'Ordre sur toute question comportant quelque aspect légal. Il a été, entre autres, impliqué dans quatre dossiers de membres touchés par l'application du Règlement déterminant la procédure du Comité d'inspection professionnelle ainsi que du Règlement concernant les stages de perfectionnement et la limitation du droit d'exercice, ainsi que dans onze dossiers de membres soumis à l'application des articles 48 et suivants du Code des professions (état de santé). Trois de ces dossiers firent l'objet d'un appel devant le Tribunal des professions et le service en a assuré la représentation en conséquence.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1986, le service a représenté la responsable du contrôle de l'exercice illégal dans six recours en exercice illégal.

Information aux membres

Au cours de l'exercice financier 1985-1986, le service a répondu à près de 350 consultations en provenance généralement des membres requérant quelque information ou avis juridique. De plus, il formulait au-delà d'une cinquantaine d'opinions juridiques écrites faisant suite à des demandes en ce sens, celles-ci concernant tantôt le droit professionnel, tantôt le droit de la santé, ou encore tout autre droit connexe à caractère social. De plus, à l'un ou l'autre des services du siège social, il accordait près de 200 consultations, dont 53 au Bureau du syndic. Il formulait par ailleurs une vingtaine d'avis juridiques écrits à l'un ou l'autre des services du siège social, dont cinq au Bureau du syndic.

Par ailleurs, le service a continué à assurer la publication d'une chronique juridique dans la revue *Nursing Québec*. À cet effet, au cours de l'exercice financier 1985-1986, deux articles firent l'objet de cette chronique où furent successivement abordés les sujets suivants: "Bien administrer des médicaments, c'est important" et "L'assurance-responsabilité professionnelle — au-delà de la crise: le dossier des infirmières".

Enfin, le service a donné sept conférences à des groupes plus ou moins nombreux d'infirmières, visant à sensibiliser l'infirmière tant sur l'importance de son rôle auprès du bénéficiaire que sur les conséquences de ses interventions dans la pratique quotidienne de sa profession.

Lors de la Journée des conseils de section du 22 mars 1986, le service a assuré la responsabilité des ateliers concernant respectivement la Loi sur l'accès à l'information ainsi que le Code des professions et les droits et libertés de la personne.

Conclusion

Par sa participation à de nombreux comités, par son intervention dans des dossiers de plus en plus variés — à caractère juridique ou autre — et par des conseils ponctuels pertinents, on peut certes affirmer que le Service juridique s'est maintenant bien intégré à l'ensemble des activités de l'Ordre. Nous ne pouvons qu'espérer que le service sache poursuivre sa délicate mais non moins essentielle mission au sein de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec au cours des années qui viennent.

Service des relations publiques

Durant la période allant du 1er avril 1985 au 31 mars 1986, le Service des relations publiques a assumé son rôle d'information auprès des membres et celui de promotion de l'Ordre auprès du grand public.

Parmi les activités réalisées au cours de cette période, on notera l'organisation d'événements tels que la 65e assemblée générale annuelle et l'Exposition nursing 1985 regroupant plus de 80 exposants des domaines de l'éducation, des nouvelles techniques en nursing et des services. Aussi, en mars 1986, le personnel du service a collaboré à l'organisation de la Journée d'information des conseils de section des corporations régionales à Montréal.

Participation à des expositions

Depuis quelques années déjà, l'Ordre participe à certaines expositions afin de faire connaître l'infirmière comme agent de promotion de la santé, d'augmenter la visibilité des infirmières dans la société et de faire connaître les préoccupations de l'Ordre en regard de la protection du public. En 1985, l'Ordre a participé à deux expositions:

Salon de la femme
du 19 au 28 avril 1985
Palais des congrès de Montréal
100 000 visiteurs

La thématique du stand de l'Ordre "La femme et la santé au travail" voulait permettre aux femmes d'identifier les facteurs susceptibles de nuire à leur santé et à leur sécurité dans différentes situations de travail, et susciter une réflexion sur des éléments de solution à ces problèmes.

Salon des gens du 3e âge
du 5 au 9 juin 1985
Vélodrome olympique — Montréal
20 000 visiteurs

Premier salon du genre et sympathique contact de l'Ordre avec les personnes du 3e âge. Les visiteurs étaient invités à passer un test d'évaluation-santé mesurant leurs bonnes et mauvaises habitudes de vie et le souci qu'ils ont de leur santé.

Tout au cours de l'année, le service a essayé de répondre le mieux possible aux demandes exprimées par la présidence, les corporations régionales, les membres et les autres services du siège social.

Service de l'admission à la profession

Le Service de l'admission à la profession exerce la plupart de ses activités auprès des étudiantes en soins infirmiers, des membres, des personnes détenant un statut de non-actif et des infirmières étrangères.

Permis et autorisations spéciales

Une des principales activités du service est l'émission de permis. Cette année, 2 010 permis ont été émis, dont 1 900 (94,5%) à des diplômées du Québec. Des permis temporaires ont été émis à 80 infirmières diplômées hors Québec qui ne rencontraient pas les exigences de la Charte de la langue française.

Les demandes d'autorisations spéciales provenant de 44 infirmières étrangères ont été étudiées et acheminées à la présidente et au Comité administratif. Ces autorisations spéciales permettent à la plupart d'entre elles de venir effectuer des stages cliniques réalisés à l'intérieur d'un programme de formation ou de perfectionnement en soins infirmiers.

Inscription au tableau

Au 31 mars 1986, le personnel du Service de l'admission avait procédé à l'inscription au tableau de 55 219 membres. Encore cette année, la constitution du tableau des membres pour le 1er avril 1986 représentait une des priorités du service. L'atteinte de cet objectif permettait d'identifier toutes les personnes qui n'avaient pas payé leur cotisation et/ou qui ne pouvaient démontrer qu'elles étaient détentrices d'une assurance-responsabilité professionnelle avant cette date limite.

C'est également au service que se réalisent la production et l'envoi de l'avis de cotisation et de l'attestation d'inscription au tableau.

Donnant suite aux décisions du Comité administratif en regard du Règlement sur les stages de perfectionnement et la limitation du droit d'exercice, le service a procédé à l'émission de 247 attestations d'inscriptions limitatives au tableau, et à 146 attestations d'inscriptions régulières destinées aux membres ayant atteint les objectifs du stage de perfectionnement.

Équivalence de diplôme

Une autre activité importante au service consiste à étudier les demandes d'admission d'infirmières détenant un diplôme canadien ou étranger, de présenter ces demandes au Comité administratif et d'émettre un permis régulier ou temporaire.

L'évaluation des dossiers d'admission requiert de la part du personnel cadre du service une connaissance poussée des programmes de formation en soins infirmiers tant du Québec que de l'étranger. Une partie importante du travail effectué au service consiste donc à mettre à jour la documentation afin de permettre l'évaluation des diplômes soumis; pour ce faire, le service est en relation constante avec différents organismes ou associations tant provinciales que nationales ou internationales.

Avant d'admettre à la profession une infirmière ayant obtenu son diplôme à l'extérieur du Québec, la direction du service doit être en mesure de déterminer s'il y a équivalence de diplôme ou de formation; dans le cas contraire, un complément de formation est requis pour accéder à une équivalence de formation.

Au cours de l'année, 322 demandes d'admission ont été reçues. Au total, 174 dossiers dûment complétés ont été analysés et présentés au Comité administratif pour reconnaissance d'équivalence; de ce nombre, 118 ont été acceptés tels que soumis, les autres ont pu être considérés en tenant compte d'un complément de formation acquis ou à réaliser avant l'obtention du permis. Quarante-cinq demandes d'admission ont été refusées, car les diplômes soumis n'étaient pas de niveau collégial; 33 infirmières étrangères se sont présentées à l'examen d'admission à la profession de l'Ordre et 517 autres se sont présentées au service afin de donner suite à des demandes variées.

Niveaux national et international

Comme par les années passées, la directrice du service a assisté à la conférence annuelle de l'American Association of Collegiate Registrars and Admissions Officers, ressource valable permettant de garder à jour les connaissances dans les contenus de formation et des critères à l'admission à la profession dans le monde entier. La directrice a également participé à la conférence annuelle des registraires d'associations d'infirmières du Canada; cette rencontre fournit une possibilité d'échanges et de mise à jour sur tout ce qui a trait à l'admission et à l'exercice de la profession dans chacune des provinces canadiennes.

Collaboration à la recherche

Le Service de l'admission à la profession répond aux demandes de statistiques reliées à des projets de recherche variés, provenant des membres et d'organismes; ainsi, des données ont été fournies à 12 personnes impliquées dans de tels projets.

Autres services

En plus de voir à ce qui est relatif à l'admission à la profession, la directrice du service et secrétaire adjointe a la responsabilité de confirmer le statut au Québec des personnes qui demandent l'admission à la profession dans une autre province ou pays. À cet effet, 504 formules de demandes d'admission pour l'extérieur du Québec ont été complétées.

Le personnel du service reste toujours disponible pour fournir aux membres et non-membres qui désirent exercer à l'extérieur du Québec l'information nécessaire pour faciliter leur contact avec l'organisme provincial ou territorial responsable de l'enregistrement.

Service aux étudiantes

Au cours de l'année 1985-1986, le personnel du service a effectué un nombre important d'activités reliées à l'immatriculation des étudiantes et à l'examen d'admission à la profession d'infirmière. Seules les principales activités concernant ces deux domaines sont retenues pour fins d'information.

- 2 034 étudiantes ont été immatriculées;
- 32,70% des dossiers actifs d'étudiantes étaient incomplets, ce qui a nécessité de l'échange de correspondance avec 2 696 étudiantes sur un total de 8 244 inscrites au niveau collégial et au niveau universitaire.

Information aux étudiantes

Toutes les étudiantes de première année des divers programmes de formation en soins infirmiers, soit un total de 3 450, ont reçu la brochure d'information "Contact". Ce document publié en français et en anglais leur est envoyé dès le début de l'année scolaire. Il les renseigne sur l'immatriculation, l'examen d'admission à la profession, l'émission du permis et l'inscription au tableau de l'Ordre. De plus, des renseignements variés sont donnés pour celles qui désirent parfaire leur formation après l'obtention du permis.

Le chef du Service aux étudiantes et la directrice du Service de l'admission ont été invitées à animer deux séances d'information auprès d'étudiantes du programme collégial.

Le personnel du service a répondu à 2 434 appels téléphoniques et à une trentaine de lettres au sujet de l'immatriculation et de l'examen d'admission à la profession. Les périodes de pointe pour ces appels se situent à l'automne lors de l'immatriculation, et avant et après chaque session d'examen.

Examen d'admission à la profession

Le personnel du service a organisé les deux sessions d'examen d'admission à la profession (août et janvier). Le nombre de candidates du Québec qui se sont présentées à ces sessions s'élevait à 2 229, soit environ 24% de l'ensemble des candidates canadiennes.

Des statistiques relatives à l'examen ont été envoyées à chaque session aux institutions d'enseignement qui avaient présenté des candidates.

Neuf candidates qui ont échoué à l'une des deux sessions d'examen ont pu être rencontrées ou ont reçu des précisions sur des questions relatives à l'examen.

Collaboration à l'examen d'admission à la profession

Plusieurs groupes de travail, composés de professeurs en soins infirmiers, ont été organisés pour élaborer les questions d'examen d'admission à la profession. Une séance de rédaction de questions d'examen a eu lieu en mai 1985 et deux séances d'évaluation de questions d'examen se sont déroulées en octobre 1985. Un total de 30 professeurs francophones et anglophones ont apporté leur collaboration à ces trois séances.

Statut de candidate à l'exercice de la profession

Une procédure relative à l'octroi, au maintien et à la perte du statut de candidate à l'exercice de la profession a été validée et présentée aux membres du Comité administratif pour approbation en janvier 1986.

Service des renseignements

Les activités du service s'adressent aux membres, aux non-membres, aux employeurs, aux étudiantes et au public. Elles regroupent, entre autres, les renseignements, l'inscription au tableau, la perception des frais de cotisation ou autres, l'émission de lettres d'attestation de permis, la confirmation de statut, les résultats d'examens et le microfilmage des dossiers et des documents variés pour conservation.

Appels téléphoniques, correspondance, accueil

Au cours du présent exercice, en plus de répondre à plus de 10 000 appels téléphoniques de la part des membres, d'employeurs, du public, le personnel du service a rédigé et expédié plus de 600 lettres en réponse à diverses demandes.

Plus de 4 050 personnes ont été reçues au comptoir du service. Ces personnes se sont présentées soit pour acquitter les frais de cotisation, d'assurance-responsabilité professionnelle, d'inscription à l'examen, de confirmation d'enregistrement ou pour recevoir des renseignements.

Mise à jour des dossiers des membres

Au-delà de 1 200 lettres de relance ont été acheminées aux membres, soit pour l'assurance-responsabilité professionnelle ou pour obtenir le nom et l'adresse de l'employeur. Plus de 6 000 avis de changements d'adresse ont été reçus au service, vérifiés et introduits dans la banque de données de l'ordinateur.

Microfilmage des documents

Doté d'appareils modernes pour le microfilmage de documents, le service assure la constitution et la mise à jour continuelle des dossiers des membres et des personnes possédant un permis émis par l'Ordre. Ainsi, plus de 60 600 avis de cotisation, 2 010 dossiers de nouveaux membres et 10 000 documents comptables ont été microfilmés au cours de l'année.

Inscription

Le renouvellement de l'inscription au tableau est l'activité la plus importante du service. La période intense de travail à cette fin se situe entre les mois de janvier et avril. Durant cette période, plus de 65 000 avis de renouvellement d'inscription au tableau ont été préparés, expédiés et traités par le service, incluant la mise sous enveloppe de quelque 55 000 attestations d'inscription au tableau.

La principale préoccupation du Service des renseignements est de répondre avec empressement aux demandes des membres de l'Ordre.

Bureau du syndic

À titre d'information complémentaire au rapport du syndic qui fait état des activités en matière de discipline, d'état de santé des professionnels et de l'exercice illégal, il nous fait plaisir de vous présenter quelques faits saillants réalisés par l'équipe du Bureau du syndic au cours de l'exercice financier 1985-1986.

Notre volonté de répondre plus adéquatement à la demande de services toujours croissante a justifié la nécessité de préciser des objectifs en termes de résultats. Plus qu'un simple plan d'efficacité, il s'agit d'un effort global axé sur les éléments majeurs: une recherche d'amélioration de la qualité des services, une dynamisation des ressources humaines et une sensibilisation des membres de l'Ordre.

L'élément humain

L'effort quotidien que déploie l'équipe du Bureau du syndic constitue l'assise la plus importante des services offerts à la clientèle.

Le Bureau du syndic a développé tout particulièrement des mécanismes de communication. Des rencontres formelles et informelles, soit treize, ont eu lieu entre les syndics dans un but de consultations et d'échanges en regard du fonctionnement du service et relativement à des questions d'ordre professionnel. Il convient de signaler la participation du Service juridique en termes de consultations (95), rédaction de documents (44) ou de représentations (26).

Dans le but d'améliorer ses connaissances et ses habiletés professionnelles et d'adapter sa compétence technique, le personnel a participé à des séances de formation aussi diverses que les techniques d'entrevue, le fonctionnement de l'informatique et du traitement de texte, l'assistance aux séminaires de l'Association des intervenants en toxicomanie et au Colloque sur le droit administratif québécois à l'Université de Sherbrooke.

Les ressources financières

Le Bureau du syndic a dû, au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986, imputer une dépense supplémentaire en salaires au personnel de soutien. Le traitement des dossiers en exercice illégal relativement au retard de paiement de la cotisation annuelle est le principal facteur de cette augmentation.

Des services améliorés

À mesure qu'augmentent les demandes de services, il devient impératif de simplifier la gestion des dossiers à traiter. Le Bureau du syndic a amélioré son efficacité en introduisant au cours de l'année l'informatisation des dossiers. Cet instrument de travail de premier choix a permis, d'une part, au Bureau du syndic de produire des données statistiques, et d'autre part, aux syndics de suivre l'évolution du traitement de leurs dossiers respectifs.

La création d'une banque de dossiers centraux, faisant état des orientations du Bureau du syndic, a été mise à la disposition de l'équipe. Cette centralisation de l'information assure donc une meilleure cohérence dans les interventions par les syndics.

Au terme de cette année, le Bureau du syndic a enregistré une diminution de 33% de ses délais d'enquête.

Des communications plus dynamiques

Pour mieux faire connaître le rôle essentiel du Bureau du syndic et sensibiliser les infirmières à leurs responsabilités professionnelles, nous avons privilégié la diffusion de l'information aux membres.

En lançant la chronique du Bureau du syndic dans la revue *Nursing Québec*, les syndics ont voulu établir un premier contact avec l'ensemble des infirmières. Deux articles ont été publiés: "Le professionnel, ses droits et ses obligations" et "La cotisation: avant tout une obligation légale".

Par ailleurs, des rencontres d'information ont été tenues pour des groupes de directrices de soins, d'infirmières ou d'étudiantes. Chacune d'elles a eu l'occasion d'exprimer son opinion et de faire part de ses interrogations relativement à la déontologie, à l'état de santé des professionnels ou encore à l'exercice illégal.

L'année 1985-1986 s'est surtout caractérisée par une amélioration des services au public et aux membres ainsi que des moyens de communications internes et externes.

Dans une perspective d'avenir, nous entendons apporter une attention particulière à la participation des infirmières au processus disciplinaire, tant au niveau des enquêtes qu'à titre d'expertes en soins infirmiers au Comité de discipline.

Service de l'inspection professionnelle

Le service a poursuivi durant l'année 1985-1986 ses activités pour permettre au Comité d'inspection professionnelle de s'acquitter du mandat énoncé à l'article 112 du Code des professions.

Une refonte en profondeur du mécanisme de visite de surveillance générale a été proposée et son application a été, en partie, réalisée durant l'année. Les buts poursuivis par cette nouvelle approche sont les suivants:

- impliquer davantage les infirmières dans l'évaluation de leur compétence;
- recueillir des données plus structurées et facilement utilisables;
- alléger le processus de la visite et le rapport.

Ce mécanisme a nécessité l'élaboration de nouveaux instruments d'évaluation, et les étapes suivies pour y arriver seront présentées à la section consacrée à ce sujet.

Les activités régulières du service sont énoncées dans les objectifs annuels, en fonction des éléments suivants:

1. réponses aux demandes d'enquêtes individuelles ou de visites pour un groupe de membres;
2. application du programme de surveillance générale;
3. élaboration des instruments de mesure;
4. information et échange avec les membres et organismes;
5. évaluation de la qualité des soins infirmiers (Méthode d'appréciation de la qualité des soins infirmiers — MAQSI).

Réponses aux demandes d'enquêtes individuelles ou de visites pour un groupe de membres

Les activités du service relatives aux enquêtes particulières, aux visites sur demande, ainsi qu'à l'application du programme de surveillance générale sont étroitement reliées à celles du comité. En effet, les demandes d'enquêtes ou de visites sont reçues au service où se fait le travail préliminaire de préparation des dossiers à soumettre au comité, ainsi que les enquêtes, les visites et le suivi découlant des décisions du comité.

Il en est ainsi de l'application du programme de surveillance générale approuvé par le comité, où les visites sont effectuées par les conseillères-enquêteures du service, les rapports rédigés et soumis au comité et le suivi donné aux recommandations de ce dernier.

Le relevé de ces activités pour l'année 1985-1986 apparaît au rapport du Comité d'inspection professionnelle; seuls quelques faits saillants seront soulignés.

Application du programme de surveillance générale

Visites des infirmières en soins de courte durée

À l'exception de quelques centres (Outaouais (3), Rive-Sud de Montréal (1)), les visites de surveillance générale auprès des infirmières des centres hospitaliers de courte durée sont complétées dans 12 des 13 régions de l'Ordre. La région de Montréal sera visitée durant la prochaine année.

Visites des infirmières en centre d'accueil d'hébergement

En 1984, un projet spécial de visites auprès des infirmières oeuvrant en centres d'accueil d'hébergement était initié. Un échantillon stratifié de 80 centres avait été dressé en tenant compte de la région et de la capacité d'hébergement des centres. D'avril à juillet 1985, les infirmières de 46 centres d'accueil d'hébergement ont été visitées dans l'ensemble des régions du Québec, complétant ainsi les visites des 80 centres commencées en 1984. Un rapport synthèse de ces visites a été rédigé.

Élaboration des instruments de mesure

En juillet 1985, un projet de révision du mécanisme de surveillance générale était mis en marche et donnait lieu à une refonte des instruments de travail. Pour favoriser l'implication des infirmières dans le processus d'évaluation de leur compétence professionnelle, un questionnaire d'évaluation auto-administré était élaboré pour les infirmières cadres. Les questions ont été formulées à partir d'une sélection, faite par des infirmières-juges, parmi les critères de compétence pour les infirmières cadres. La validité et la fiabilité de ces questions ont été vérifiées et un projet pilote d'implantation a été réalisé lors des visites de surveillance générale dans deux régions: Abitibi/Témiscamingue et Laurentides/Lanaudière. Grâce à la collaboration des infirmières cadres de ces régions, le questionnaire a pu être évalué et quelques modifications mineures y ont été apportées. Les données analysées par les conseillères-enquêteures sont maintenant traitées par l'informatique, et les résultats pour l'ensemble des infirmières cadres leur sont retournés avec les recommandations du comité.

Le questionnaire de renseignements généraux a aussi été révisé, et les données ainsi recueillies permettent une meilleure préparation de la visite, en plus de fournir des données statistiques plus précises quant au profil de la population infirmière des centres visités. Les données recueillies sont aussi informatisées afin de servir de base aux rapports synthèses des régions.

Enfin, un questionnaire d'auto-évaluation pour les infirmières a été élaboré, et les essais préliminaires en clinique sont en cours, avec la collaboration d'infirmières de plusieurs centres. La grille d'analyse des documents cliniques et celle des observations ont aussi été révisées et seront en usage sous peu.

Normes et critères de compétence en santé communautaire

L'élaboration des normes et des critères de compétence en santé communautaire a été complétée durant l'année. La vérification de la validité a été effectuée par un groupe de travail composé d'infirmières oeuvrant dans divers domaines de ce champ d'activité. La révision des critères a été faite lors de trois journées de réunions avec ces personnes. Une consultation auprès de 800 infirmières a été réalisée par voie postale et 41% des infirmières (328) ont répondu. Les normes et les critères ont été acceptés quant à la pertinence avec des pourcentages moyens de 95.5% pour les normes et de 91.2% pour les critères.

Les normes et les critères ont été présentés au Comité administratif et au Bureau de janvier 1986. Ils ont été traduits en langue anglaise et les deux brochures sont actuellement sous presse.

Les instruments de travail pour l'inspection dans ce type de centres sont en voie de préparation et une expérience pilote est prévue durant l'année qui vient.

Visites auprès des infirmières en centres d'accueil de réadaptation

Enfin, un projet de visites dans les centres d'accueil de réadaptation a été élaboré. Deux conseillères-enquêteures ont été affectées à ce projet. Un questionnaire a été envoyé à tous les centres de réadaptation (150) inscrits au Répertoire des établissements de santé du ministère de la Santé et des Services sociaux, de façon à vérifier le nombre d'infirmières qui y sont employées. Selon les réponses reçues, des infirmières sont présentes dans 96 centres de réadaptation. Un groupe de travail composé d'infirmières oeuvrant dans ce type de centres a été formé pour participer à la sélection des critères de compétence appropriés. Une réunion a été tenue le 13 février 1986. Les instruments d'évaluation sont en voie de réalisation, et il est prévu de commencer les visites en mai 1986.

Information et échange avec les membres

La révision du diaporama sur l'inspection professionnelle a été complétée et des copies ont été fournies à chacune des corporations régionales. Un dépliant explicatif sur l'inspection professionnelle a aussi été publié. Il est utilisé lors des visites, et est disponible, sur demande, au Centre de documentation. Environ 20 séances d'information ont été données par des membres du service à des groupes d'infirmières ou à des membres d'autres corporations professionnelles, en plus de participer à des groupes de travail à l'Ordre ou à l'extérieur.

Évaluation de la qualité des soins infirmiers

L'intérêt des infirmières à ce sujet a continué de se manifester au cours de l'année, et le service a répondu à de nombreuses demandes d'information quant à l'utilisation de MAQSI. Trois sessions de formation à la méthode ont été organisées, dont deux à Québec à la demande des directrices des soins infirmiers de cette région et l'une au siège social de l'Ordre. Trente-neuf infirmières en provenance de 14 centres participaient à ces sessions.

La directrice du service a aussi dirigé un atelier sur l'évaluation de la qualité des soins infirmiers à Lisbonne, dans le cadre du programme de coopération entre le Portugal et l'Organisation mondiale de la santé. Cet atelier avait pour but d'évaluer le projet en cours depuis le premier atelier tenu en mai 1984.

Subvention de l'Office des professions

Une subvention de 11 248 $ a été allouée par l'Office des professions pour l'application des dispositions du Code des professions concernant l'inspection professionnelle. Cette subvention était accordée à l'Ordre pour la cinquième année consécutive et la somme des montants ainsi reçus s'élève à environ 50 000 $, lesquels ont aidé l'Ordre à s'acquitter de ses obligations quant à la protection du public. La subvention reçue cette année est toutefois la dernière de cette nature en raison des modifications apportées aux critères d'allocation.

Les membres du Service de l'inspection professionnelle tiennent à souligner la collaboration des membres du Comité d'inspection professionnelle. Elles remercient les infirmières des centres pour leur constante collaboration lors des visites aussi bien que lors des essais cliniques des instruments d'évaluation.

Services professionnels

En plus de la responsabilité d'assumer la préparation et le cheminement de dossiers ayant une influence directe sur l'évolution des soins de santé offerts à la population, sur la formation des infirmières et sur l'exercice professionnel, les Services professionnels ont aussi répondu aux nombreuses demandes de la population, des établissements de santé, des maisons d'enseignement, des instances gouvernementales, des organismes et des associations professionnelles.

De plus, en dépit d'un personnel réduit sur une période d'environ six mois, les Services professionnels ont fourni aux membres de l'Ordre, par le biais d'échanges individuels ou de groupe, de l'information et des services de consultation touchant une multitude de projets. Inversement, les membres de l'Ordre ont, par leur participation, généré un dynamisme essentiel au profit d'idées nouvelles, de nouveaux concepts, de partage et de progression. Le personnel du service tient à les en remercier.

Les principaux sujets traités au cours de cet exercice se retrouvent sous les quatre rubriques suivantes: dossiers prospectifs, dossiers d'actualité, dossiers usuels et activités courantes.

Dossiers prospectifs

"Plan maître"

En vue de procéder à une réforme du service offert par les infirmières qui tienne compte de la prise de position de la formation universitaire en l'an 2000, un plan maître a fait l'objet d'un travail intense, mais n'a pu être complété. Il est cependant considéré dossier prioritaire pour l'année 1986-1987.

Soins de santé primaires

Les responsables des groupes régionaux se sont rencontrés en juin 1985. Un instrument de travail intitulé "Outil pour vérifier la compréhension et l'application des soins de santé primaires" leur a été remis pour fins de validation. Les modifications ayant été apportées, la rédaction finale sera terminée sous peu.

Dossiers d'actualité

L'environnement de la santé a fait en sorte que de nombreux sujets d'actualité furent l'objet d'étude et d'analyse. À la demande de la présidente du Bureau, ce travail a mené à la rédaction de commentaires et de prises de position pour l'organisme et le Bureau de l'Ordre. En voici des exemples:

- sous-commission sur la distribution des services aux personnes atteintes de troubles mentaux et vivant dans la communauté;
- règlement concernant l'exercice de l'acupuncture par des personnes autres que les médecins;
- "Cahier 8. La sexualisation des postes", émis par la Commission des droits de la personne du Québec;
- demande d'incorporation des sages-femmes;
- tâches de l'auxiliaire familiale;
- jeunes assistés sociaux de 18 à 30 ans;
- avis de la Corporation professionnelle des médecins concernant le projet de politique en périnatalité;
- prélèvements sanguins pour recherche d'alcool;
- manipulation des antinéoplasiques;
- "Normes régissant les unités d'urgence dans les centres hospitaliers du Québec", émis par l'Association des médecins d'urgence du Québec (étude conjointe avec l'Association des infirmières et infirmiers des services d'urgence du Québec);
- violence faite aux femmes: guide d'intervention et guide de formation (en cours);
- commentaires adressés au Conseil des universités relatifs à la formation courte dans l'enseignement universitaire;
- document du Conseil des collèges: cadre de consultation;
- "Réflexions sur la problématique et les enjeux du système de santé et de services sociaux au Québec", présenté à la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux (Commission Rochon);
- projet de règlement modifiant le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements *(Gazette officielle* du 7 août 1985);
- commentaires en réponse au questionnaire d'enquête sur l'adéquation des plans d'étude cadres du programme de formation en soins infirmiers 180.01;
- infirmière sage-femme;
- dispositions inconciliables avec la Loi d'accès à l'information (secteur santé et services sociaux);
- document de travail "Les pratiques alternatives de soins et de traitements, éléments de réflexion";
- étude des demandes de formation de comités formulées par différents groupes d'infirmières (en cours);
- utilisation du système SI dans les milieux cliniques et d'enseignement;
- soins donnés aux bénéficiaires en familles d'accueil et en pavillons.

Dossiers usuels

Actualisation professionnelle

Les activités relatives à l'exécution des décisions du Comité administratif dans l'application du Règlement sur les stages de perfectionnement et la limitation du droit d'exercice des infirmières et infirmiers ont augmenté en 1985-1986. Si le nombre de stages imposés a presque doublé (223), le taux de réussite, par ailleurs, a été de 90,7%.

De plus, des stages adaptés aux besoins de l'individu à la suite d'enquêtes particulières furent aussi organisés.

Exercice de la profession

De l'information concernant l'application du règlement des actes infirmiers, concernant également les soins respiratoires, les soins infirmiers en radiologie et le rôle de l'auxiliaire familiale dans l'équipe de soins infirmiers a été transmise par le biais de lettres circulaires. Par ailleurs, des informations et de la consultation ont été continuellement dispensées, entre autres, sur l'application des règlements d'autorisation d'actes et sur les responsabilités professionnelles de l'infirmière.

Plusieurs conférences et rencontres d'échanges avec des membres et des étudiantes en nursing ont porté sur les sujets suivants: les responsabilités professionnelles de l'infirmière, le dossier nursing, le dossier du bénéficiaire en santé communautaire, les soins de santé primaires et bien d'autres aspects particuliers à l'exercice de la profession.

Activités courantes

Services de consultation

Qu'ils s'adressent à la population ou aux membres, aux organismes régionaux ou provinciaux, aux instances gouvernementales ou aux associations, les services de renseignements ou de consultation ont été fournis, d'une façon constante, par le truchement d'appels téléphoniques (2 107), de lettres (398), de rencontres au siège social (99) ou à l'extérieur (12). Il est à noter que toutes les activités de consultation ont augmenté cette année, particulièrement le nombre de demandes téléphoniques qui s'est accru de 75%, comparativement à l'an dernier.

Participation à des comités et à des groupes de travail

- Soutien professionnel et technique au Comité de la condition féminine, suivi des dossiers s'y rapportant: mise en application des décisions du Bureau quant aux sujets afférents à ce comité; contact avec les sections, pochette d'information pour la Journée internationale de la femme (le 8 mars).
- Animation du groupe de travail des infirmières et infirmiers en santé et sécurité au travail.
- Participation au Comité de normalisation des formules du dossier du bénéficiaire (M.S.S.S.), notamment dans l'élaboration de la formule du compte rendu des soins infirmiers et des notes d'évolution pour les soins de longue durée.
- Participation au Comité de révision du C.T.M.S.P., formé par le M.S.S.S.
- Animation d'un groupe de travail du Comité de normalisation des formules du dossier du bénéficiaire, formé pour la révision de la formule de notes d'observation de l'infirmière en soins de courte durée.
- Participation au Comité d'organisation de la troisième Conférence nationale en nursing psychiatrique en 1988.
- Participation au Comité d'évaluation de l'expérience du cégep de St-Félicien concernant la reconnaissance des acquis en techniques infirmières.
- Participation au Comité pédagogique du programme de techniques infirmières 180.00, au Comité d'expérimentation du programme de formation en soins infirmiers 180.01 et au Comité pédagogique pour le programme de techniques infirmières 180.21 (programme de passage de la formation infirmière auxiliaire à la formation infirmière).

Services documentaires

Les services courants du Centre de documentation sont les prêts aux membres, la consultation sur place, la diffusion de la documentation et l'assistance au personnel du siège social. Cette année, l'accent a été mis sur les ressources documentaires des soins de santé primaires, du système de santé, des politiques de santé mises de l'avant au Québec, des besoins des personnes âgées et des soins qu'elles requièrent, des adolescents, des handicapés physiques et mentaux, des femmes violentées et des enfants maltraités.

Service de la revue Nursing Québec

En 1985-1986, le service de la revue *Nursing Québec* a été restructuré et a remis en fonction le Comité aviseur chargé d'orienter la revue, de planifier les grands dossiers et d'assurer une aide-conseil. Ce comité est composé de dix personnes, dont la présidente, la directrice générale et secrétaire, ainsi qu'une représentante de chaque service du siège social.

D'avril 1985 à mars 1986, six revues bimestrielles comptant 60 pages en moyenne ont été produites. Les thèmes de la violence conjugale, de l'hébergement de la personne âgée et de l'infirmière en psychiatrie ont fait l'objet de dossiers spéciaux. De plus, une *revue bilingue* portant sur la désaffiliation a été éditée.

Outre un index cumulatif, deux encarts ont accompagné la revue: "L'inventaire 1984 de la recherche infirmière au Québec" et le "Répertoire des centres et refuges du Québec 1985". En plus des nouvelles chroniques et de l'image améliorée de la revue, une *reliure Nursing Québec* a été lancée. Avec son tirage d'environ 70 000 exemplaires, la revue a rejoint, en plus de sa clientèle cible, les étudiantes en nursing et plusieurs centaines d'abonnées. Grâce à un sondage mené auprès de 800 membres et à diverses initiatives, *Nursing Québec* a donné un nouvel élan à sa facture. L'éditeur a bénéficié d'une trentaine d'auteurs en cours d'année. Notons que tous les éditoriaux et avis réglementaires ont été traités dans les deux langues. Un très grand nombre de renseignements relatifs à la rédaction, l'abonnement et la publicité ont aussi été donnés.

Actions synergiques avec les autres services de l'Ordre

Les Services professionnels ont de multiples échanges sur divers sujets reliés aux activités des autres services du siège social.

La direction des Services professionnels souhaite avoir rempli ses fonctions à la satisfaction des clientèles de ses services; elle remercie particulièrement l'équipe, dont l'efficacité a permis d'accomplir tout ce travail.

Services administratifs

L'exercice financier 1985-86 a été pour les Services administratifs l'occasion de multiples réalisations.

Ressources humaines

Au nombre de ces réalisations, il faut certes mentionner:
- la négociation et la signature de la convention collective du personnel de soutien (1985-87);
- la création du Comité de santé et sécurité du personnel cadre;
- l'amélioration du régime d'assurance collective pour l'ensemble du personnel;
- le contrat type des politiques régissant les conditions de travail des cadres-à-terme.

Effectifs

Catégories d'emploi	Nombre d'employées	
	au 31 mars 1985	au 31 mars 1986
Cadres supérieurs:	6	7
Cadres intermédiaires:		
- Conseils	17	20
- Conseils temporaires	9	6
- Hiérarchiques	9	8
Soutien:		
- Non syndiquées	4	4
- Syndiquées	44	41
- Temporaires	9	12
Total	98	98

Entretien de l'immeuble

Parmi les travaux d'aménagement et de rénovation de l'édifice, il faut mentionner:
- la rénovation des ascenseurs;
- l'addition de gicleurs automatiques pour plus de sécurité en cas de feu;
- la transformation de tous les locaux du Service de l'admission à la profession au rez-de-chaussée;
- la modification du système de ventilation;
- l'aménagement de sept bureaux fermés au 4e étage pour loger des conseillères;
- la décoration du corridor du 5e étage;
- la transformation du secrétariat du 2e étage (Services professionnels, Service juridique, Bureau du syndic).

Tous ces travaux ont été entrepris pour améliorer la qualité de vie au travail, assurer une meilleure utilisation des ressources humaines et procurer de meilleurs services aux membres.

Service de la comptabilité

Pour le Service de la comptabilité, les réalisations significatives ont été les suivantes:
- mise au point du système d'inventaire informatisé;
- nouveau format informatisé pour la remise mensuelle relative à l'assurance-chômage;
- nouveau livre de contrôle concernant les documents comptables prénumérotés;
- archivage des documents comptables et création d'un livre de référence;
- guide comptable à l'intention des trésorières des corporations régionales.

Informatique et bureautique

Les réalisations déjà entreprises en informatique et bureautique ont été poursuivies en 1985-86, telles que:
- achat de machines à écrire à mémoire avec écran;
- installation d'écrans cathodiques dans différents services reliés à l'ordinateur central;
- achat de nouveaux logiciels pour les appareils de traitement de texte;
- installation d'un photocopieur au Centre de documentation;
- mise à jour et correction du fichier informatique des membres;
- révision globale de la procédure informatique relative au paiement en retard de la cotisation annuelle.

Toutes ces réalisations visent à améliorer la qualité des documents produits et à accroître la fiabilité des données informatiques disponibles.

Service de l'accueil

Au Service de l'accueil, la réalisation la plus significative est sans contredit le résultat de l'effort qui a été déployé pour assurer la formation des nouvelles employées afin qu'elles puissent utiliser toutes les possibilités du système téléphonique électronique en place.

Service de la reprographie et du courrier

Encore une fois, le Service de la reprographie et du courrier a été confronté à une production de masse en plus de la production courante. Il faut mentionner, entre autres:
- l'envoi spécial concernant l'assurance-responsabilité professionnelle;
- les nombreux documents d'information concernant la problématique et les enjeux du système de santé et des services sociaux.

Conclusion

En guise de conclusion, l'on peut certainement affirmer que les Services administratifs sont continuellement à la recherche de nouvelles réalisations susceptibles d'améliorer la qualité des services à donner.

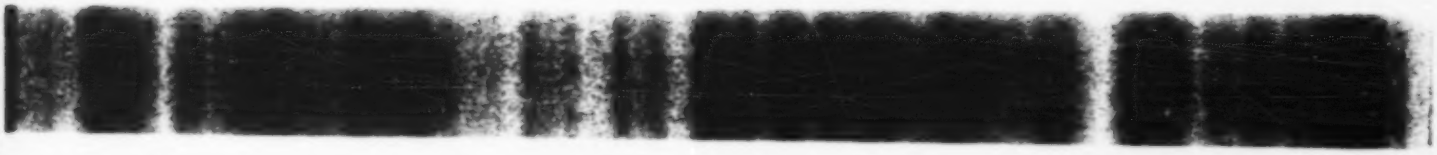

Pour copies supplémentaires, veuillez
vous adresser au
Centre de documentation
Ordre des infirmières et infirmiers du
Québec
4200, boul. Dorchester ouest
Montréal (Québec) H3Z 1V4
(514) 935-2501

English copies of this report are available on request.

Conception graphique
Jean Frenette,
Bouvry Designers inc.